

Rapport préélectoral

sur l'état des finances
publiques du Québec

Août 2022



Rapport préélectoral

sur l'état des finances
publiques du Québec

15 août 2022

Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2022

Dépôt légal – 15 août 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-92523-1 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-92526-2 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2022

MESSAGE DU MINISTRE DES FINANCES

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2022*, conformément à la Loi sur le ministère des Finances.

- L'Assemblée nationale a adopté en avril 2015 les dispositions législatives confiant au ministre des Finances le mandat de publier un rapport préélectoral qui présente l'état des finances publiques du Québec, préalablement à la tenue d'élections générales à date fixe.
- La Loi sur le vérificateur général confie également au Vérificateur général du Québec le mandat de préparer un rapport dans lequel il présente son opinion sur la plausibilité des prévisions et des hypothèses contenues dans le rapport préélectoral publié par le ministre des Finances. La conclusion du Vérificateur général du Québec jointe au présent document a été produite avec l'information disponible en date du 8 juillet 2022.

Le *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2022* s'appuie sur le cadre financier du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2022*, auquel les révisions nécessaires ont été apportées afin que l'information financière la plus récente soit prise en compte.

Compte tenu du contexte incertain, le *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2022* repose sur des prévisions économiques centrées et un cadre financier prudent.

Malgré la forte reprise de l'économie depuis 2021 et la poursuite de la croissance en 2022, le Québec n'est pas à l'abri de ralentissements économiques, dus à la forte inflation des derniers mois et aux hausses de taux d'intérêt, ni à d'éventuels soubresauts de la situation pandémique mondiale.

- C'est pourquoi le cadre financier s'appuie sur des prévisions économiques centrées, qui incorporent des risques tant à la hausse qu'à la baisse. Il prévoit une provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance de 10,0 milliards de dollars ainsi que des versements croissants au Fonds des générations sur l'horizon de prévision.

Le cadre financier inclut les mesures annoncées dans le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2022*. Il prend également en compte :

- une approche équilibrée combinant une saine gestion des finances publiques et un financement stable et prévisible des grandes missions de l'État;
 - La croissance des revenus reflète la bonne santé économique du Québec. Le financement des dépenses correspond au coût des services annoncés.
- le maintien des investissements en infrastructures publiques à des niveaux élevés et la poursuite de la réduction du poids de la dette.

Pour les années 2022-2023 à 2026-2027, le cadre financier prévoit des améliorations de l'ordre de 2,3 milliards de dollars annuellement par rapport au *Plan budgétaire du Québec – Mars 2022*.

- Malgré les incertitudes actuelles, le solde budgétaire déficitaire s'établit maintenant à 1,9 milliard de dollars en 2026-2027.
- En excluant la provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance, l'équilibre budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, soit après les versements des revenus consacrés au Fonds des générations, est atteint sur tout l'horizon du cadre financier.

Le Québec repose sur une économie diversifiée et résiliente ainsi que sur des finances publiques saines lui permettant de faire face à la volatilité de l'activité économique à l'échelle mondiale.

Finalement, le *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2022* met à la disposition des citoyens un cadre financier qui constitue une référence à l'aube des prochaines élections générales au Québec.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes that form a stylized representation of the name Eric Girard.

Eric Girard
Québec, août 2022

DÉCLARATION CONCERNANT LA RESPONSABILITÉ DU MINISTÈRE DES FINANCES

Le *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2022* a été préparé par le ministère des Finances selon les exigences de la Loi sur le ministère des Finances. Le cadre financier contenu dans le rapport s'appuie sur les données publiées dans le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2022* et tient compte des données financières les plus récentes et disponibles en date du 8 juillet 2022¹.

Le ministère des Finances est responsable des renseignements inclus dans le présent rapport. Comme l'exige la Loi, le rapport comprend les :

- prévisions et hypothèses économiques;
- prévisions des composantes du cadre financier du gouvernement;
- prévisions de dépenses établies en collaboration avec la présidente du Conseil du trésor, ventilées selon les champs d'activité de l'État;
- rapports prévus à l'article 15 de la Loi sur l'équilibre budgétaire et à l'article 11 de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.

Les prévisions économiques pour le Québec tiennent compte de plusieurs facteurs externes et internes, comme :

- la situation économique de ses principaux partenaires commerciaux;
- les politiques monétaires et les marchés financiers;
- la demande intérieure du Québec;
- le marché du travail;
- les répercussions sous-jacentes à la situation sanitaire, notamment les perturbations sur les chaînes d'approvisionnement;
- les incertitudes liées à l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Quant aux prévisions des revenus et des dépenses, elles reposent sur des hypothèses relatives à l'évolution de l'économie québécoise qui tiennent notamment compte des facteurs externes et internes précédemment cités ainsi que sur des hypothèses relatives à l'évolution des transferts fédéraux et au coût des services gouvernementaux.

Les prévisions économiques ainsi que celles des revenus et des dépenses incluent les mesures et les programmes dont la mise en œuvre est prévue par le gouvernement.

Les incidences financières des nouvelles normes comptables, dont l'entrée en vigueur est le 1^{er} avril 2022 ou le 1^{er} avril 2023, n'ont pas été intégrées aux prévisions consolidées des revenus, des dépenses et de la dette du gouvernement du Québec sur l'horizon budgétaire puisqu'elles ne sont pas significatives ou ne peuvent être estimées en date du rapport².

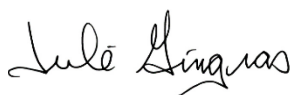
¹ Sauf indication contraire, ce document repose sur l'information financière disponible au 8 juillet 2022. De plus, les données budgétaires pour 2021-2022 sont des estimations préliminaires et celles pour les années suivantes sont des prévisions.

² Les normes comptables dont l'entrée en vigueur est le 1^{er} avril 2022 ou le 1^{er} avril 2023 sont présentées à l'annexe 4.

Les données pour le solde budgétaire et les données sur la dette sont établies en fonction des définitions prévues dans la Loi sur l'équilibre budgétaire et la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.

Les prévisions présentées dans ce rapport sont fondées sur des hypothèses raisonnables et plausibles qui s'inspirent des meilleures pratiques, notamment celles recommandées par des organismes internationaux comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Enfin, je tiens à remercier tous les membres du personnel du Ministère pour leurs efforts soutenus et leur grande collaboration dans la réalisation de cet exercice.

A handwritten signature in black ink, reading "Julie Gingras". The signature is fluid and cursive, with the first name "Julie" and the last name "Gingras" clearly distinguishable.

Julie Gingras
Sous-ministre des Finances
Québec, août 2022

RAPPORT DE CERTIFICATION DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC SUR LE RAPPORT PRÉÉLECTORAL 2022

À l'Assemblée nationale du Québec,

J'ai réalisé une mission d'examen en certification sur la plausibilité des hypothèses et des prévisions présentées dans le rapport préélectoral ci-joint, préparé par le ministre des Finances. Mes travaux ont consisté à examiner, dans tous leurs aspects significatifs, les hypothèses retenues et les prévisions relatives au cadre financier et à la dette pour les trois années financières suivantes : 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025. L'audit des états financiers consolidés du gouvernement du Québec pour l'année financière 2021-2022 étant en cours au moment de mes travaux, je n'exprime pas de conclusion à l'égard de ces données, présentées dans le rapport préélectoral.

Étant donné que les prévisions sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels seront différents de l'information présentée dans le rapport préélectoral, et les écarts pourraient être significatifs. Ainsi, je n'exprime aucune conclusion quant à la probabilité que les prévisions se réalisent.

Conformément à la *Loi sur le vérificateur général*, je déclare que j'ai reçu tous les renseignements, les rapports et les explications demandés pour formuler ma conclusion.

Conclusion de l'examen du Vérificateur général

Sur la base des procédures mises en œuvre ainsi que des éléments probants obtenus, en date du 8 juillet 2022, les hypothèses retenues et les prévisions relatives au cadre financier et à la dette pour les années financières 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 sont plausibles, dans tous leurs aspects significatifs, et ce, selon l'objectif et les critères déterminés par le Vérificateur général.

Commentaires du Vérificateur général

Sans amoindrir ma conclusion, je tiens toutefois à formuler les commentaires suivants :

Incertitude très élevée quant à la situation économique

Premièrement, pour 2022-2023, les marges de prudence de 2,2 milliards de dollars comprises dans le rapport préélectoral incluent 2,0 milliards de dépenses prévues, principalement en lien avec la COVID-19, qui devraient plutôt être présentées comme des dépenses de portefeuilles. Par conséquent, les marges pour 2022-2023 s'élèvent en réalité à 0,2 milliard de dollars, ce que je juge raisonnable. Par ailleurs, étant donné que certaines dépenses pourraient ne pas être réalisées dans les délais prévus et qu'une inflation plus persistante pourrait avoir des effets temporaires positifs sur les revenus, un surplus additionnel pourrait se dégager, et le déficit du solde budgétaire s'améliorerait d'autant.

Deuxièmement, il existe en ce moment un niveau d'incertitude très élevé quant à la situation économique. Compte tenu de cette grande incertitude, j'ai jugé pertinente l'inclusion dans le cadre financier de marges de prudence significatives, soit 2,4 milliards de dollars en 2023-2024 et 2,25 milliards en 2024-2025. Toutefois, je n'ai pas pu apprécier si ces marges sont suffisantes ou trop importantes. L'utilisation des marges sera principalement tributaire de la concrétisation ou non des risques économiques tels qu'une récession, et de l'ampleur de celle-ci le cas échéant. Si les risques économiques ne se concrétisent pas, et puisque certaines dépenses pourraient ne pas être réalisées dans les délais prévus, il existe une possibilité que le surplus aux fins des états financiers consolidés du gouvernement soit plus élevé que prévu, et que le déficit du solde budgétaire s'améliore d'autant.

Troisièmement, pour illustrer les effets de l'incertitude inhabituellement élevée, il aurait été utile, à l'instar d'autres institutions, de présenter un scénario alternatif permettant d'estimer l'incidence potentielle de la matérialisation des principaux risques actuels sur les perspectives économiques et sur le cadre financier. En effet, l'information contenue dans le rapport préélectoral se limite à présenter une estimation des effets d'une récession sur la croissance du PIB nominal et des revenus autonomes à partir d'une moyenne des dernières récessions (encadré de la page 14 du rapport préélectoral).

Analyse détaillée du Vérificateur général du Québec portant sur le rapport préélectoral

En complément de ce rapport, j'en ai préparé un autre intitulé *Analyse détaillée du Vérificateur général du Québec portant sur le rapport préélectoral 2022*, dans lequel j'explique de façon détaillée mes travaux et les bases sur lesquelles je fonde ma conclusion. J'y présente également des informations additionnelles qu'un lecteur doit connaître pour apprécier pleinement les hypothèses et les prévisions contenues dans le rapport préélectoral. Ce rapport détaillé contient aussi divers commentaires quant à la présentation de l'information dans le rapport préélectoral, ainsi que l'objectif et les critères utilisés pour évaluer cette présentation. Il sera disponible sur le site Web du Vérificateur général.

Responsabilité du ministère des Finances

En vertu de la *Loi sur le ministère des Finances*, le ministre doit préparer et publier, préalablement à la tenue des élections générales qui suivent l'expiration d'une législature, un rapport préélectoral présentant l'état des finances publiques du Québec. Cette responsabilité comprend l'élaboration d'hypothèses et de prévisions jugées plausibles.

Responsabilité du Vérificateur général

Ma responsabilité consiste à examiner la plausibilité des hypothèses et des prévisions présentées dans le rapport préélectoral, en date du 8 juillet 2022, sur la base de procédures que j'ai mises en œuvre et d'éléments probants que j'ai obtenus au regard de l'objectif et des critères que j'ai jugés valables. Cet objectif et ces critères sont exposés ci-après. Je dois également indiquer si j'ai reçu tous les renseignements et les documents demandés. J'ai réalisé la mission conformément à la Norme canadienne de missions de certification 3001, *Missions d'appréciation directe*. Cette norme requiert que je planifie et réalise la mission de façon à obtenir une assurance qui est valable dans les circonstances.

Objectif	Critères d'évaluation
Déterminer si les hypothèses et les prévisions budgétaires ayant servi à établir le cadre financier et la dette présentés dans le rapport préélectoral sont plausibles.	– Les hypothèses utilisées sont justifiées et constituent une base raisonnable pour établir les prévisions. – Les prévisions reflètent les hypothèses retenues. – Les hypothèses et les prévisions prennent en compte les informations les plus récentes de même que les dernières orientations et les décisions du gouvernement. – Les prévisions sont établies selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

En raison de l'objet de la mission d'examen, qui porte sur des prévisions, la nature des procédures mises en œuvre diffère de ce qui se fait lors des missions d'audit, et le niveau d'assurance obtenu est par conséquent moins élevé.

Ainsi, les procédures mises en œuvre reposent sur mon jugement. Elles comprennent, dans la mesure jugée appropriée, l'analyse du processus budgétaire, des demandes d'information et l'examen de la concordance ou le rapprochement avec les documents sous-jacents. Elles incluent également des procédures analytiques, l'évaluation des méthodes d'estimation utilisées et celle des modèles de prévisions économiques du ministère des Finances, ainsi que des validations de calculs et d'analyses de sensibilité. Enfin, la consultation de spécialistes en finances publiques et en économie, incluant l'économétrie, fait partie intégrante des procédures.

Indépendance et contrôle de qualité du Vérificateur général

Le Vérificateur général s'est conformé aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle. Le Vérificateur général applique la Norme canadienne de contrôle qualité 1, *Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen d'états financiers et d'autres missions de certification* et, en conséquence, maintient un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

La vérificatrice générale du Québec,

A handwritten signature in black ink, reading "Guylaine Leclerc, FCPA auditrice".

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice
Québec, le 8 août 2022

RAPPORT PRÉÉLECTORAL SUR L'ÉTAT DES FINANCES PUBLIQUES DU QUÉBEC

Faits saillants	11
1. Les prévisions économiques et financières.....	15
1.1 L'évolution de la situation au Québec	15
1.2 Les hypothèses, les risques et l'analyse de sensibilité.....	21
1.3 Les principales révisions depuis mars 2022	29
2. Le cadre financier.....	31
2.1 Les perspectives budgétaires pluriannuelles	31
2.2 Les principales variables.....	33
2.3 Les hypothèses, les risques et les marges de prudence.....	34
2.4 Les principales révisions depuis mars 2022	38
3. Les prévisions détaillées des revenus et des dépenses	45
3.1 L'évolution des revenus	45
3.1.1 Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.....	46
3.1.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement	54
3.1.3 Les transferts fédéraux.....	56
3.2 L'évolution des dépenses.....	60
3.2.1 Les dépenses de portefeuilles.....	60
3.2.2 Le service de la dette.....	74
4. La dette du Québec	77
5. Les rapports sur l'application des lois relatives à l'équilibre budgétaire et au Fonds des générations	81
5.1 La Loi sur l'équilibre budgétaire	81
5.2 La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.....	84
 ANNEXE 1 : Détail des revenus provenant des droits et permis et des revenus divers.....	 87
 ANNEXE 2 : Informations additionnelles sur les prévisions des dépenses de portefeuilles	 89
 ANNEXE 3 : Liste des entités par portefeuille ministériel.....	 93

ANNEXE 4 : Changements à venir aux normes comptables **97**

ANNEXE 5 : Exigences de la Loi sur le ministère des Finances
et de la Loi sur le vérificateur général..... **99**

FAITS SAILLANTS

La situation financière du Québec repose sur des prévisions économiques centrées³, soit sur le scénario le plus probable, et un cadre financier prudent.

- L'économie du Québec s'est redressée en 2021. Après avoir enregistré un recul historique de 5,5 % en 2020, le produit intérieur brut (PIB) réel a progressé de 5,6 %.
- La progression de l'activité économique se poursuivra en dépit des risques inhérents au scénario de prévisions.

Le scénario de prévisions économiques intègre les éléments d'incertitude et les risques liés au contexte particulier dans lequel le Québec évolue.

Les prévisions économiques pour 2022 tablent sur une augmentation du PIB réel du Québec (+3,4 %). Il s'agit d'une progression similaire à celle escomptée en moyenne par les prévisionnistes du secteur privé (+3,2 %)⁴.

- Les revenus autonomes additionnels découlant de la révision favorable des indicateurs économiques permettent de financer :
 - la totalité des coûts de reconduction des programmes existants. En effet, il ne subsiste aucun écart à résorber aux dépenses;
 - la hausse attendue des coûts liés à la prestation des services publics;
 - les investissements annuels prévus au Plan québécois des infrastructures (PQI).
- Le cadre financier inclut des versements au Fonds des générations croissants sur l'horizon de prévision, un financement stable et prévisible des actions de l'État ainsi que les décisions gouvernementales prises depuis le budget 2022-2023.
- Même s'il n'est pas à l'abri des aléas pouvant avoir des répercussions sur son cadre financier, le gouvernement ne prévoit pas à court terme de ralentissements économiques de l'ampleur de ceux découlant d'une récession. Néanmoins, si ceux-ci devaient survenir, les provisions prévues dans le cadre financier permettraient d'y faire face.
 - Le cadre financier inclut une provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance de 10,0 milliards de dollars entre 2022-2023 et 2026-2027.

En excluant la provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance, l'équilibre budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, soit après les versements des revenus consacrés au Fonds des générations, est atteint sur tout l'horizon du cadre financier.

- La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit que pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB alors que la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB. L'atteinte de ces deux objectifs est actuellement prévue, si les risques de récession ne se matérialisent pas.

³ Les prévisions économiques du ministère des Finances sont centrées. Elles incorporent des risques tant à la hausse qu'à la baisse.

⁴ D'après le relevé du ministère des Finances comprenant les prévisions de 11 institutions du secteur privé, en date du 21 juin 2022.

❏ Perspectives économiques au Québec

Le tableau 1 présente le sommaire des principaux indicateurs de la prévision économique.

TABLEAU 1

Perspectives économiques au Québec

(moyenne annuelle, variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Production						
PIB réel	5,6	3,4	1,7	1,5	1,5	1,5
PIB nominal	12,5	9,6	3,8	3,6	3,5	3,5
PIB nominal (en milliards de dollars)	505,1	553,6	574,4	595,3	616,4	638,0
Composantes du PIB (en termes réels)						
Demande intérieure finale	5,7	3,8	1,5	1,2	1,3	1,1
– Consommation des ménages	5,8	5,3	2,3	1,5	1,5	1,5
– Dépenses et investissements des gouvernements	4,9	2,6	0,6	0,8	1,1	0,1
– Investissements résidentiels	12,7	-2,6	-3,0	-0,2	0,2	0,3
– Investissements non résidentiels des entreprises	3,3	4,9	3,6	2,1	2,1	2,2
Exportations	4,6	2,1	3,0	2,7	2,6	2,2
Importations	8,8	4,2	2,1	1,7	2,2	1,3
Marché du travail						
Population (en milliers)	8 604	8 687	8 763	8 830	8 891	8 942
Population âgée de 15 ans et plus (en milliers)	7 099	7 153	7 224	7 289	7 348	7 399
Emploi (en milliers)	4 269	4 397	4 447	4 473	4 496	4 518
Création d'emplois (en milliers)	169,4	128,0	49,5	26,2	23,5	21,7
Taux de chômage (en pourcentage)	6,1	4,2	3,9	3,8	3,7	3,6
Autres indicateurs économiques (en termes nominaux)						
Consommation des ménages	9,2	11,2	5,1	3,2	3,3	3,3
– Excluant les produits alimentaires et le logement	11,1	13,2	5,2	3,1	3,2	3,1
Mises en chantier (en milliers d'unités)	68,0	64,6	58,3	52,9	50,1	48,5
Investissements résidentiels	29,8	6,2	-0,5	1,8	2,3	2,4
Investissements non résidentiels des entreprises	7,2	11,1	5,6	3,3	3,9	4,1
Salaires et traitements	9,4	10,7	4,0	3,1	3,2	3,1
Revenu des ménages	7,6	6,8	2,4	3,3	3,4	3,2
Excédent d'exploitation net des sociétés	16,8	-4,6	0,2	5,8	4,0	3,8
Indice des prix à la consommation	3,8	6,5	3,2	2,0	1,9	1,9
– Excluant les aliments et l'énergie	3,0	4,4	3,3	2,1	2,1	2,1
PIB par habitant (en \$)	58 701	63 727	65 546	67 420	69 329	71 341
Revenu disponible par habitant (en \$)	34 849	36 160	35 930	36 867	37 839	38 845

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

❑ Cadre financier

Le tableau 2 présente le cadre financier pluriannuel détaillé.

TABEAU 2

Cadre financier de 2021-2022 à 2026-2027

(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2021- 2027 ⁽¹⁾
Revenus							
Impôt des particuliers	41 285	43 414	45 272	46 660	48 519	50 278	
Cotisations pour les services de santé	7 367	7 784	7 964	8 187	8 393	8 603	
Impôts des sociétés	12 927	11 925	11 867	12 803	13 536	14 131	
Impôt foncier scolaire	1 081	1 048	1 106	1 187	1 251	1 299	
Taxes à la consommation	24 673	27 345	28 140	29 006	29 743	30 475	
Droits et permis	6 049	5 518	5 494	5 544	5 678	5 810	
Revenus divers	10 902	11 629	12 450	13 061	13 483	14 051	
Entreprises du gouvernement	5 967	6 207	6 688	7 040	6 713	6 994	
Revenus autonomes	110 251	114 870	118 981	123 488	127 316	131 641	
Variation en %	20,0	4,2	3,6	3,8	3,1	3,4	6,2
Transferts fédéraux	29 141	29 600	29 631	29 921	31 813	32 345	
Variation en %	-5,1	1,6	0,1	1,0	6,3	1,7	0,9
Total des revenus	139 392	144 470	148 612	153 409	159 129	163 986	
Variation en %	13,7	3,6	2,9	3,2	3,7	3,1	5,0
Dépenses							
Dépenses de portefeuilles	-118 272	-128 154	-134 472	-138 370	-144 246	-147 959	
Variation en %	11,4	8,4	4,9	2,9	4,2	2,6	5,7
Service de la dette	-8 619	-10 189	-9 000	-9 888	-9 990	-10 808	
Variation en %	12,1	18,2	-11,7	9,9	1,0	8,2	5,8
Total des dépenses	-126 891	-138 343	-143 472	-148 258	-154 236	-158 767	
Variation en %	11,5	9,0	3,7	3,3	4,0	2,9	5,7
Dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19	-9 178	-2 355	-462	-18	—	—	
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance	—	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000	
SURPLUS	3 323	1 772	2 678	3 133	2 893	3 219	
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE							
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-3 617	-3 428	-3 955	-4 546	-4 800	-5 163	
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION	-294	-1 656	-1 277	-1 413	-1 907	-1 944	
Utilisation de la réserve de stabilisation	294	927	—	—	—	—	
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽²⁾	—	-729	-1 277	-1 413	-1 907	-1 944	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur six ans, soit de 2021-2022 à 2026-2027.

(2) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

Effets potentiels d'une récession sur le cadre financier

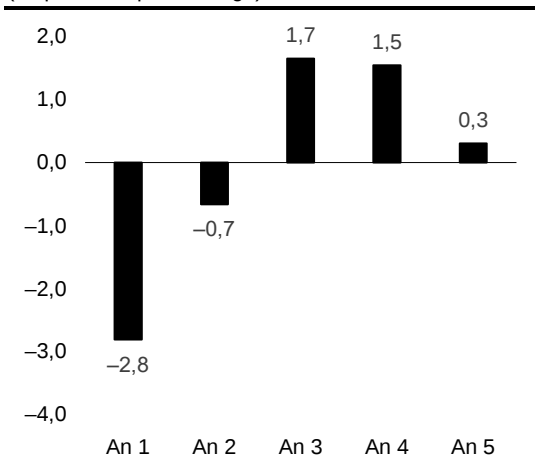
À l'instar de plusieurs économies avancées, le Québec n'est pas à l'abri d'une récession économique et financière. La pandémie de COVID-19, les politiques fiscales expansionnistes menées par les gouvernements, le rebond synchronisé de la demande mondiale et l'invasion de l'Ukraine par la Russie ont engendré une hausse importante de l'inflation. En conséquence, les banques centrales ont amorcé un resserrement monétaire et une réduction de la taille de leurs bilans. La persistance de l'inflation et la possibilité que les banques centrales doivent hausser les taux d'intérêt au-delà des taux neutres d'équilibre pour réduire l'inflation augmentent substantiellement le risque d'une récession. Les données sur la situation économique au Québec sont actuellement favorables. Si toutefois une récession devait survenir au Québec, celle-ci pourrait avoir des répercussions sur le cadre financier, entraînant les revenus à la baisse et les dépenses à la hausse.

Au Québec, l'analyse des données historiques indique qu'une récession d'ampleur moyenne pourrait se traduire par une révision de la croissance du PIB nominal de -2,8 points de pourcentage la première année du choc et de -0,7 point de pourcentage l'année suivante par rapport à un scénario de référence. En raison de la reprise de l'économie qui suit généralement une période de ralentissement, la croissance du PIB nominal serait révisée à la hausse pour les trois années subséquentes. Après ces cinq années, la croissance du PIB nominal retournerait à un niveau d'avant récession. Un tel ralentissement économique pourrait avoir différents effets sur le cadre financier.

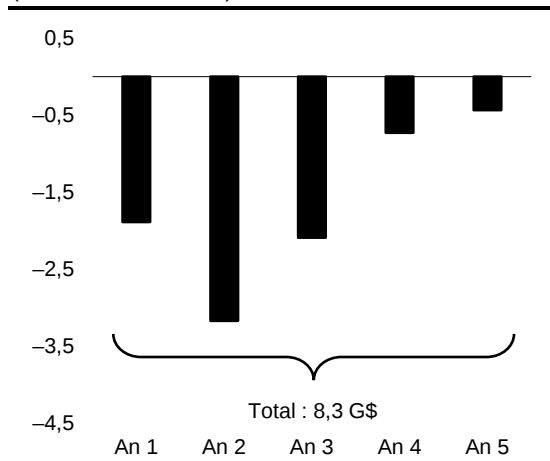
- Les revenus autonomes du gouvernement pourraient diminuer, principalement les revenus dont les assiettes fiscales évoluent en fonction de différents paramètres économiques, comme les salaires et traitements, l'excédent d'exploitation net des sociétés ou la consommation des ménages. À titre illustratif, la baisse des revenus pourrait être de l'ordre de 8,3 milliards de dollars sur une période de cinq ans, avant le retour à un niveau comparable à ce qui était prévu avant la récession.
- Les dépenses pourraient augmenter, notamment celles relatives à certains programmes offrant un soutien financier aux particuliers et aux entreprises, par exemple l'aide financière de dernier recours ou les programmes d'aide aux PME, puisque les besoins augmentent en période de difficultés économiques. La mise en place de nouvelles mesures de soutien et de relance de l'économie, notamment, pourrait également avoir un effet à la hausse sur les dépenses.

Pour gérer les imprévus ayant un effet sur les finances publiques, le cadre financier intègre une provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance. Cette provision, qui totalise 10,0 milliards de dollars sur cinq ans, pourrait être utilisée pour contrer les effets d'une éventuelle récession.

Révision de la croissance du PIB nominal
(en points de pourcentage)



Révision des revenus autonomes⁽¹⁾
(en milliards de dollars)



(1) Il s'agit des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.

1. LES PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

1.1 L'évolution de la situation au Québec

L'économie du Québec s'est redressée en 2021. Après avoir enregistré un recul historique de 5,5 % en 2020, le PIB réel a progressé de 5,6 %.

— En 2021, la croissance économique au Québec s'est avérée plus forte que celle observée au Canada (+4,5 %).

La progression de l'activité économique se poursuivra en dépit des risques inhérents au scénario de prévisions.

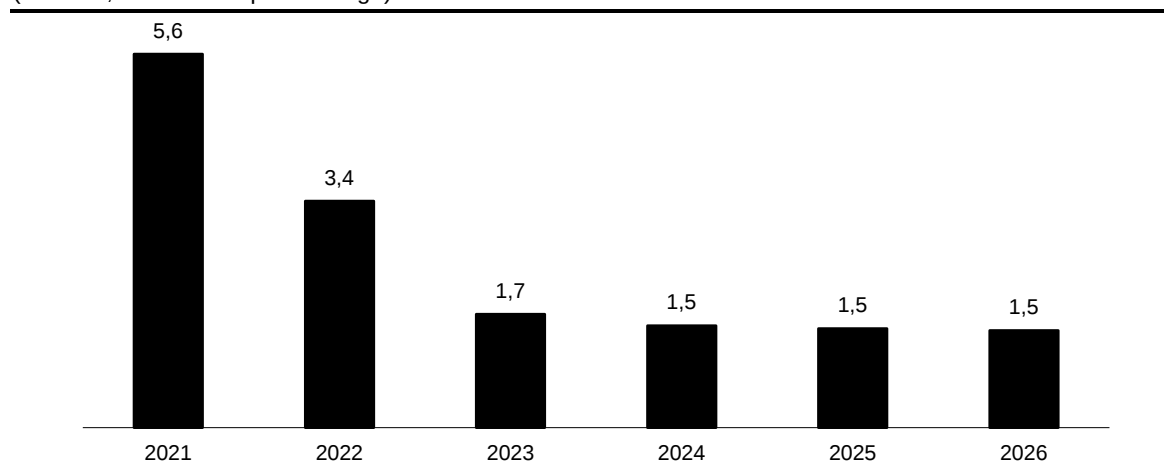
— La période de récupération ayant été complétée rapidement en 2021, l'économie évoluera plus près de son potentiel au cours des prochaines années.

— Des hausses du PIB réel de 3,4 % en 2022 et de 1,7 % en 2023 sont attendues.

— De 2024 à 2026, la croissance annuelle moyenne devrait se situer à 1,5 %.

GRAPHIQUE 1

Croissance économique du Québec (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Contribution des facteurs à la progression du PIB réel

La hausse du PIB réel repose sur les éléments suivants :

- la croissance du bassin de travailleurs potentiels, plus précisément la variation de la population âgée de 15 à 64 ans;
- l'amélioration du taux d'emploi, soit le nombre total de personnes en emploi par rapport à la population âgée de 15 à 64 ans;
- la croissance de la productivité, soit la variation de la production par emploi.

En raison du vieillissement démographique, la contribution du bassin de travailleurs potentiels à la croissance économique sera limitée.

De plus, la rareté de main-d'œuvre limitera les gains encore possibles au chapitre de l'amélioration du taux d'emploi.

Ainsi, dans un contexte de vieillissement démographique et de rareté de main-d'œuvre, les gains de productivité constituent le principal facteur qui soutiendra la croissance économique du Québec au cours des prochaines années.

Par ailleurs, la progression du PIB réel par habitant devrait se poursuivre au cours des prochaines années à un rythme légèrement supérieur à celui enregistré entre 2009 et 2018, et ce, en dépit du vieillissement démographique.

TABLEAU 3

Contribution des facteurs à la croissance économique du Québec

(variation annuelle moyenne en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	2009- 2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel	1,5	2,8	-5,5	5,6	3,4	1,7	1,5	1,5	1,5
Facteurs de croissance (contribution)									
Bassin de travailleurs potentiels ⁽¹⁾	0,2	0,4	-0,1	-0,2	-0,1	0,2	0,1	0,0	-0,1
Taux d'emploi ⁽²⁾	0,7	1,6	-4,8	4,4	3,1	0,9	0,5	0,5	0,6
Productivité ⁽³⁾	0,7	0,7	-0,7	1,4	0,4	0,6	1,0	1,0	1,0
PIB RÉEL PAR HABITANT	0,7	1,6	-6,3	5,3	2,5	0,8	0,8	0,8	0,9

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit de la population âgée de 15 à 64 ans.

(2) Le taux d'emploi correspond au nombre total de travailleurs en proportion de la population âgée de 15 à 64 ans.

(3) La productivité représente le PIB réel par emploi.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

■ Évolution démographique

Le vieillissement de la population peut se définir comme un changement dans l'équilibre entre les groupes d'âge, conjuguant une diminution de la part de la population âgée de 15 à 64 ans dans la population totale et une croissance de celle des personnes âgées de 65 ans et plus.

- Ainsi, le poids démographique de la population âgée de 15 à 64 ans devrait passer de 64,0 % de la population totale en 2021 à 60,4 % en 2030.
- En contrepartie, la part de la population âgée de 65 ans et plus dans la population totale devrait augmenter, passant de 20,3 % en 2021 à 24,8 % en 2030.

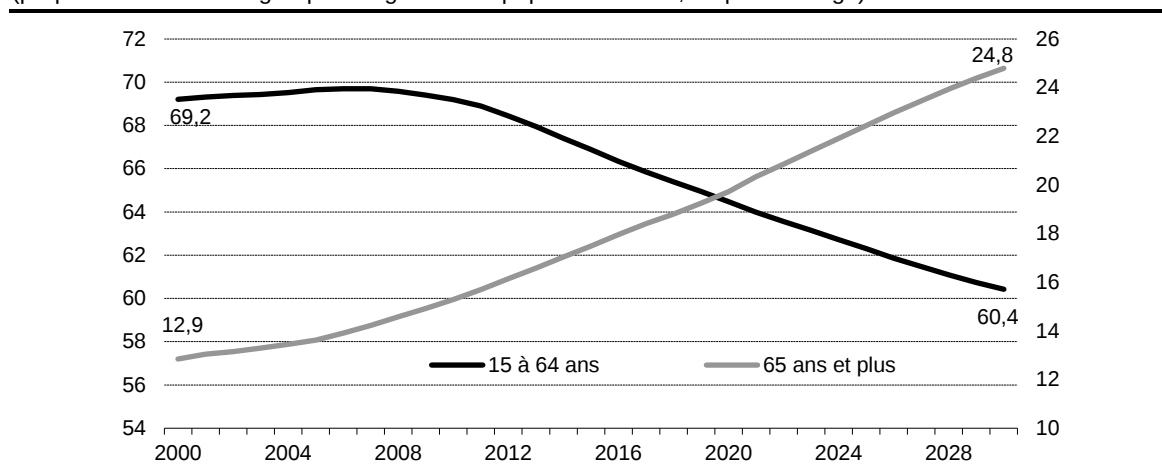
Or, la population âgée de 15 à 64 ans constitue le principal bassin de travailleurs potentiels.

- La diminution de son poids démographique limite l'augmentation possible de la population active et accentue les pressions sur le marché du travail et sur la production.
- Ainsi, les employeurs sont confrontés à des difficultés de recrutement, alors que la croissance de l'activité économique se poursuit.

GRAPHIQUE 2

Poids démographique de différents groupes d'âge

(proportion de certains groupes d'âge dans la population totale, en pourcentage)



Sources : Institut de la Statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

■ État du marché du travail

Le marché du travail au Québec doit composer avec un défi de disponibilité de main-d'œuvre. En effet, certaines entreprises ont du mal à embaucher du personnel.

- Au premier trimestre de 2022, un peu plus de 224 000 postes n'étaient pas pourvus au Québec, soit environ 96 000 postes de plus qu'au premier trimestre de 2020. Il s'agit d'une augmentation de 74,7 % en deux ans.
- Le taux de postes vacants, c'est-à-dire le nombre de postes vacants exprimé en pourcentage de l'ensemble des postes vacants ou occupés, est en hausse. Il s'est élevé à 5,8 % au premier trimestre de 2022, comparativement à 3,4 % au premier trimestre de 2020.

De plus, le Québec compte moins de travailleurs potentiels pouvant occuper les postes disponibles.

- Par exemple, au premier trimestre de 2020, le Québec comptait 2,3 chômeurs par poste vacant.
- Au premier trimestre de 2022, ce ratio a reculé à 1,0 chômeur.

Au cours des prochains mois, les employeurs continueront d'être confrontés à des difficultés de recrutement, alors que la croissance de l'activité économique se poursuivra.

- Néanmoins, les effets de la rareté de main-d'œuvre pourront être atténués par des gains de productivité des entreprises, par une hausse du taux d'activité ainsi que par l'effet des mesures gouvernementales mises en place pour accroître la diplomation et la formation de la main-d'œuvre.

TABLEAU 4

Évolution du nombre de postes vacants et de chômeurs au Québec

(nombre de postes vacants et de chômeurs en unités, taux de postes vacants en pourcentage)

	1 ^{er} trimestre de 2020	1 ^{er} trimestre de 2022	Écart ⁽¹⁾
Nombre de postes vacants	128 410	224 370	95 960
Taux de postes vacants ⁽²⁾	3,4	5,8	2,4
Nombre de chômeurs	291 700	230 500	-61 200
NOMBRE DE CHÔMEURS PAR POSTE VACANT	2,3	1,0	-1,2

Note : Les données ne sont pas désaisonnalisées. Il est recommandé de comparer les données trimestrielles avec celles d'un trimestre correspondant.

(1) Les chiffres ayant été arrondis, les écarts réels peuvent ne pas correspondre aux écarts indiqués.

(2) Il s'agit du nombre de postes vacants exprimé en pourcentage de tous les postes, occupés ou vacants.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Progression du PIB nominal

Après avoir enregistré une hausse de 12,5 % en 2021, le PIB nominal devrait augmenter de 9,6 % en 2022, de 3,8 % en 2023 et de 3,6 % en moyenne annuellement de 2024 à 2026.

Cette croissance du PIB nominal résultera de l'effet combiné de la progression de l'activité économique réelle et du déflateur du PIB, qui mesure l'évolution des prix dans l'ensemble de l'économie.

- Le PIB réel devrait enregistrer une croissance de 3,4 % en 2022, de 1,7 % en 2023 et de 1,5 % pour les années 2024 à 2026, un niveau plus près de son potentiel.
- De son côté, le déflateur du PIB devrait enregistrer une hausse de 6,0 % en 2022 et de 2,0 % en moyenne pour les années 2023 à 2026.
 - En 2022, la hausse des prix des biens exportés par le Québec, en particulier de ceux de l'aluminium, des métaux et des minerais, entraînera une amélioration des termes de l'échange (+1,0 %).
 - De plus, la croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC) devrait s'accélérer à 6,5 %. Au net, le déflateur du PIB devrait croître de 6,0 %.

TABLEAU 5

Croissance du PIB au Québec (variation en pourcentage)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel	5,6	3,4	1,7	1,5	1,5	1,5
Prix – Déflateur du PIB	6,5	6,0	2,0	2,1	2,0	2,0
– IPC	3,8	6,5	3,2	2,0	1,9	1,9
– Termes de l'échange	4,9	1,0	–0,3	0,8	0,3	0,2
PIB NOMINAL	12,5	9,6	3,8	3,6	3,5	3,5

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Perspectives économiques quinquennales du secteur privé

Les prévisions du ministère des Finances intègrent les éléments d'incertitude et les risques inhérents au contexte particulier dans lequel le Québec évolue. Elles sont centrées, c'est-à-dire qu'elles incorporent des risques tant à la hausse qu'à la baisse.

- En 2022, le ministère des Finances prévoit une progression de l'activité économique (+3,4 %) légèrement plus forte que celle escomptée en moyenne par les prévisionnistes du secteur privé (+3,2 %).
- La prévision du ministère des Finances incorpore les statistiques officielles des comptes économiques qui ont été publiées le 28 juin 2022 par l'Institut de la statistique du Québec. Selon ces estimations, la croissance économique du Québec a été très vigoureuse au premier trimestre de 2022. Or, le relevé des prévisions du secteur privé a été finalisé le 21 juin 2022. Ainsi, ces prévisions ne prennent pas en compte cette mise à jour pour le début de l'année 2022.
- En 2023, le ministère des Finances estime que la hausse de l'activité économique (+1,7 %) sera équivalente à celle escomptée en moyenne par les prévisionnistes du secteur privé (+1,7 %).

Par ailleurs, sur un horizon de cinq ans, soit de 2022 à 2026 :

- la croissance moyenne prévue s'élève à 1,9 % pour le PIB réel, soit une progression équivalente à celle prévue par le secteur privé (+1,9 %);
- la hausse annuelle moyenne attendue est de 4,8 % pour le PIB nominal, une progression supérieure à celle prévue par le secteur privé (+4,5 %).
- La hausse plus forte que prévu du PIB nominal au premier trimestre de 2022 explique l'écart entre la prévision du ministère des Finances et la moyenne du secteur privé pour l'ensemble de l'année 2022 et pour la prévision quinquennale. À partir de 2023, les croissances annuelles prévues sont similaires à celles du secteur privé.

TABEAU 6

Perspectives économiques du Québec – Comparaison avec le secteur privé (variation en pourcentage)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Moyenne 2022-2026
PIB réel							
– Ministère des Finances du Québec	5,6	3,4	1,7	1,5	1,5	1,5	1,9
– Moyenne du secteur privé	6,1	3,2	1,7	1,6	1,6	1,5	1,9
Prix – Déflateur du PIB							
– Ministère des Finances du Québec	6,5	6,0	2,0	2,1	2,0	2,0	2,8
– Moyenne du secteur privé	6,6	5,1	2,2	1,9	1,9	1,9	2,6
PIB nominal							
– Ministère des Finances du Québec	12,5	9,6	3,8	3,6	3,5	3,5	4,8
– Moyenne du secteur privé	12,8	8,3	3,9	3,5	3,5	3,4	4,5

Sources : Ministère des Finances du Québec et relevé du ministère des Finances du Québec comprenant les prévisions de 11 institutions du secteur privé, en date du 21 juin 2022.

1.2 Les hypothèses, les risques et l'analyse de sensibilité

Le ministère des Finances établit les prévisions économiques en tenant compte de plusieurs facteurs externes et internes qui influencent les perspectives économiques du Québec.

□ Hypothèses

■ Facteurs externes

Les hypothèses des prévisions du ministère des Finances sont basées sur différents facteurs externes, notamment l'évolution de la situation économique des principaux partenaires commerciaux du Québec, des politiques monétaires, des marchés financiers, des prix du pétrole ainsi que de l'évolution de la pandémie à l'échelle mondiale.

■ Situation économique des principaux partenaires commerciaux du Québec

L'économie du Québec est ouverte sur le monde. Ainsi, l'activité économique est influencée par la situation des principaux partenaires commerciaux du Québec.

- Au Canada, la hausse du PIB réel devrait atteindre 3,8 % en 2022, 2,3 % en 2023 et 1,7 % par année de 2024 à 2026. Il s'agit de croissances plus élevées que celles enregistrées au Québec.
 - En 2021, la reprise économique a été plus vigoureuse au Québec (+5,6 %) qu'au Canada (+4,5 %).
 - En effet, le rebond du PIB réel au Canada en 2021 a été freiné par plusieurs événements ponctuels comme les feux de forêt dans l'Ouest canadien et les inondations en Colombie-Britannique. De plus, la pénurie mondiale de puces électroniques a forcé la fermeture temporaire de certaines usines de fabrication de véhicules automobiles en Ontario.
 - Ainsi, la période de rattrapage, qui se poursuivra en 2022 au Canada, entraînera une croissance économique plus importante qu'au Québec.
- Aux États-Unis, la croissance devrait s'élever à 2,8 % en 2022, à 1,8 % en 2023, à 1,9 % en 2024, à 1,9 % en 2025 et à 1,8 % en 2026.
- La progression de l'activité économique mondiale devrait s'établir à 3,1 % en 2022, à 3,1 % en 2023, à 3,3 % en 2024 et à 3,2 % en 2025 et en 2026.

TABEAU 7

Croissance économique (PIB réel, variation en pourcentage)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Québec	5,6	3,4	1,7	1,5	1,5	1,5
Ontario ⁽¹⁾	4,3	3,8	2,3	—	—	—
Canada	4,5	3,8	2,3	1,7	1,7	1,7
États-Unis	5,7	2,8	1,8	1,9	1,9	1,8
Monde	6,1	3,1	3,1	3,3	3,2	3,2

(1) Pour 2022 et 2023, il s'agit d'un relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de 9 institutions du secteur privé, en date du 21 juin 2022.

Sources : Institut de la statistique du Québec, ministère des Finances de l'Ontario, Statistique Canada, Fonds monétaire international, IHS Markit, Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

- **Politiques monétaires et marchés financiers**

- ***Taux directeur aux États-Unis et au Canada***

La Banque du Canada a relevé son taux directeur de 225 points de base depuis mars 2022, pour le porter à 2,50 % en juillet 2022⁵. Le taux directeur était demeuré à 0,25 % depuis mars 2020, soit depuis le début de la pandémie.

- Dans un contexte de fortes pressions inflationnistes, le taux directeur canadien devrait être relevé de 250 points de base au total en 2022. Il atteindra ainsi 2,75 % à la fin de 2022, soit dans la moitié supérieure de la fourchette d'estimation du taux neutre de la Banque du Canada (entre 2 % et 3 %). Par ailleurs, la Banque du Canada a commencé en avril 2022 à réduire la taille de son bilan.

La Réserve fédérale américaine a, quant à elle, relevé son taux directeur de 150 points de base depuis le mois de mars 2022, pour l'amener dans la fourchette 1,50 %-1,75 % en juin 2022. La Réserve fédérale a signalé qu'elle procédera à plusieurs hausses supplémentaires cette année en réponse à la forte inflation.

- Ainsi, le taux directeur américain devrait être rehaussé de 275 points de base au total en 2022. Il se situerait donc à l'intérieur de la fourchette de 2,75 %-3,00 % à la fin de cette année. La réduction du bilan de la Réserve fédérale, qui a débuté en juin 2022, viendra s'ajouter aux hausses de taux d'intérêt.

- ***Taux obligataires***

Les taux obligataires ont enregistré des augmentations marquées dans la plupart des économies avancées depuis la fin de 2021, le taux canadien de 10 ans dépassant les 3 % au cours du printemps 2022. Cette hausse s'explique principalement par le recalibrage des attentes des marchés financiers en ce qui concerne le rythme du relèvement des taux directeurs.

- Les taux obligataires progresseront légèrement au cours des prochains trimestres. Ils devraient s'orienter à la baisse au cours de 2023 avec la modération attendue des attentes des marchés financiers en ce qui concerne l'évolution future des taux directeurs.

- ***Dollar canadien***

Le dollar canadien a généralement fluctué à l'intérieur d'une fourchette comprise entre 78 et 80 cents américains depuis le début de 2022.

- La devise canadienne devrait continuer d'évoluer près de ces niveaux au cours des prochains trimestres, alors que la Banque du Canada et la Réserve fédérale américaine devraient resserrer leur politique monétaire sensiblement au même rythme.
- Par ailleurs, des épisodes de volatilité dans les marchés financiers pourraient soutenir le dollar américain au détriment, entre autres, du dollar canadien.

⁵ La prévision financière réalisée dans le cadre du rapport préélectoral a été finalisée le 8 juillet 2022, soit avant l'annonce de la Banque du Canada du 13 juillet 2022.

■ Prix du pétrole

Les prix du pétrole ont fortement augmenté depuis la fin de 2021, alors que le cours du West Texas Intermediate (WTI) est passé de 71 \$ US le baril en moyenne en décembre 2021 à 114 \$ US en moyenne en juin 2022.

— Les cours pétroliers profitaient déjà d'un déficit de l'offre dans le marché mondial. La guerre en Ukraine et les craintes relatives à l'approvisionnement mondial en pétrole ont soutenu davantage les prix dans les derniers mois.

Les cours du pétrole restent élevés, mais ils devraient commencer à diminuer graduellement en seconde moitié de 2022 avec la hausse prévue de la production des pays n'appartenant pas à l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP).

— Néanmoins, une grande incertitude persiste quant à l'évolution des cours du pétrole.

TABLEAU 8

Marchés financiers canadiens

(moyennes annuelles en pourcentage, sauf indication contraire, données de fin d'année entre parenthèses)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taux cible du financement à un jour	0,3 (0,3)	1,6 (2,8)	2,8 (2,8)	2,8 (2,8)	2,8 (2,8)	2,8 (2,8)
Bons du Trésor – 3 mois	0,1 (0,2)	1,6 (2,7)	2,7 (2,7)	2,7 (2,7)	2,7 (2,7)	2,7 (2,7)
Obligations – 10 ans	1,4 (1,5)	2,9 (3,3)	3,1 (3,0)	3,0 (3,0)	3,0 (3,0)	3,0 (3,0)
Dollar canadien (en cents américains)	79,7 (78,5)	79,0 (79,5)	79,9 (80,0)	80,0 (80,0)	80,0 (80,0)	80,0 (80,0)
Dollar américain (en dollar canadien)	1,25 (1,27)	1,27 (1,26)	1,25 (1,25)	1,25 (1,25)	1,25 (1,25)	1,25 (1,25)
Pétrole Brent (en dollars américains le baril)	71 (74)	104 (100)	94 (90)	87 (84)	79 (76)	71 (69)
Pétrole WTI (en dollars américains le baril)	68 (71)	100 (96)	90 (86)	83 (80)	75 (72)	68 (66)
Pétrole WCS (en dollars américains le baril)	54 (55)	87 (83)	77 (73)	69 (66)	61 (58)	54 (52)

Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

■ Facteurs internes à l'économie du Québec

Les prévisions économiques reposent sur l'établissement des éléments de la demande intérieure globale ainsi que du secteur extérieur. Ce dernier reflète notamment la capacité des entreprises du Québec à profiter de la demande des principaux partenaires commerciaux du Québec.

Par ailleurs, la situation du marché du travail constitue un élément déterminant de l'évolution de l'économie du Québec.

▪ **Demande intérieure**

La demande intérieure est constituée de la somme des éléments suivants :

- les dépenses de consommation des ménages;
- les investissements résidentiels;
- les investissements non résidentiels des entreprises;
- les dépenses de biens et services et les investissements des gouvernements.

Après une croissance de 5,7 % en termes réels en 2021, la progression de la demande intérieure devrait s'élever à 3,8 % en 2022 et à 1,5 % en 2023. La croissance décélérera par la suite pour s'établir à 1,2 % en 2024, à 1,3 % en 2025 et à 1,1 % en 2026.

▪ **Dépenses de consommation des ménages**

Après une hausse de 5,8 % en termes réels en 2021, la progression des dépenses de consommation des ménages devrait s'élever à 5,3 % en 2022, à 2,3 % en 2023 et à 1,5 % annuellement de 2024 à 2026.

- À court terme, le retrait des mesures sanitaires encouragera les dépenses en services. De plus, les ménages continueront d'utiliser l'épargne accumulée depuis le début de la pandémie, ce qui soutiendra leurs dépenses. En outre, les salaires et traitements augmenteront, appuyés par la robustesse du marché du travail et par la rareté de main-d'œuvre.
- Toutefois, les prix, en particulier ceux de l'essence, restent élevés, mais leur progression devrait ralentir graduellement en deuxième moitié de 2022.
- Aussi, la remontée des taux d'intérêt limitera le volume de biens et services consommés par les ménages.

▪ **Investissements résidentiels**

En 2021, les investissements résidentiels ont crû de 12,7 % en termes réels, pour se situer à 33,2 milliards de dollars, un sommet. Après cette année record, les investissements résidentiels devraient reculer de 2,6 % en 2022 et de 3,0 % en 2023. Malgré ces replis, le niveau d'investissements demeurera élevé d'un point de vue historique. De 2024 à 2026, les investissements résidentiels devraient croître en moyenne annuellement de 0,1 %.

- À court terme, la détérioration de l'abordabilité attribuable à la croissance des prix des habitations et à la remontée des taux d'intérêt hypothécaires ainsi que les règles hypothécaires plus strictes contribueront à tempérer le marché résidentiel.
- Certains éléments continueront toutefois d'appuyer l'activité économique de ce secteur. Notamment, l'inventaire de propriétés neuves invendues est faible, ce qui soutiendra la construction résidentielle. De plus, la bonne tenue du marché du travail et la reprise de l'immigration continueront de soutenir la demande d'habitations.

▪ **Investissements non résidentiels des entreprises**

Après une croissance de 3,3 % en 2021, les investissements non résidentiels des entreprises devraient s'accroître de 4,9 % en 2022 et de 3,6 % en 2023. La progression de ces investissements ralentira pour se situer à 2,1 % en 2024, à 2,1 % en 2025 et à 2,2 % en 2026.

Différents facteurs favoriseront l'augmentation des investissements non résidentiels des entreprises, dont :

- la hausse de la demande, qui exercera des pressions sur les capacités de production;
- la rareté de main-d'œuvre, qui incitera les entrepreneurs à investir en machines et matériel afin d'augmenter leur productivité et d'automatiser leur production;
- la transition vers une économie sobre en carbone, qui aura un effet positif sur les dépenses des entreprises;
- le virage numérique de l'économie, qui stimulera les dépenses en produits de propriété intellectuelle.

▪ **Dépenses de biens et services et investissements des gouvernements**

Après avoir enregistré une croissance de 4,7 % en 2021, la valeur des investissements des gouvernements devrait augmenter de 9,5 % en 2022 et de 3,7 % en 2023. La croissance se poursuivra au cours des prochaines années (+0,8 % en 2024 et +0,4 % en 2025) avant de reculer de 0,4 % en 2026. La valeur des investissements des gouvernements au Québec devrait ainsi se chiffrer à 23,8 milliards de dollars en termes nominaux en 2026.

- En particulier, les investissements inscrits dans le PQI 2022-2032⁶ s'établiront à 142,5 milliards de dollars, dont 80 milliards de dollars sont prévus pour les cinq premières années, soit de 2022-2023 à 2026-2027.
- Par ailleurs, le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada du gouvernement fédéral et les niveaux d'investissements élevés prévus dans les grandes municipalités québécoises, dont Montréal, Québec et Laval, appuieront également cette progression des investissements.

Par leurs achats de biens et services, les différents ordres de gouvernements contribueront également à la croissance de l'activité économique.

▪ **Création d'emplois, chômage et main-d'œuvre**

Après une hausse annuelle de 169 400 emplois en 2021, la création d'emplois se poursuivra au cours des prochaines années.

- En 2022, 128 000 emplois seront créés (+3,0 %), puis 49 500 en 2023 (+1,1 %), 26 200 en 2024 (+0,6 %), 23 500 en 2025 (+0,5 %) et 21 700 en 2026 (+0,5 %).

La création d'emplois sera portée par la poursuite de la croissance économique. De plus, la levée de la plupart des restrictions sanitaires permettra d'enregistrer des gains d'emplois dans les industries ayant été les plus durement frappées par la pandémie. Toutefois, la rareté de main-d'œuvre ralentira le rythme d'embauche au cours des prochaines années.

La forte demande de travail se traduira par un repli du taux de chômage. Ce dernier devrait reculer, passant de 6,1 % en moyenne en 2021, à 4,2 % en 2022, à 3,9 % en 2023, à 3,8 % en 2024, à 3,7 % en 2025 et à 3,6 % en 2026.

Bien que les perspectives sur le marché du travail soient positives, le vieillissement démographique limite l'accroissement de la population active et accentue les pressions sur le marché du travail et sur la production.

⁶ Le Plan québécois des infrastructures 2022-2032 est accessible à : www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/22-23/6-Plan_quebecois_infrastructures.pdf.

■ Secteur extérieur

Après une hausse de 4,6 % en 2021 en termes réels, la progression des exportations devrait atteindre 2,1 % en 2022, 3,0 % en 2023, 2,7 % en 2024, 2,6 % en 2025 et 2,2 % en 2026.

- Les exportations tireront profit de la progression de la demande extérieure, notamment de celle des États-Unis.
- Le Québec bénéficiera également d'une reprise des activités touristiques, qui alimentera la croissance des exportations internationales de services.

La croissance des importations devrait quant à elle se situer à 4,2 % en 2022, à 2,1 % en 2023, à 1,7 % en 2024, à 2,2 % en 2025 et à 1,3 % en 2026.

- Cette situation reflète la poursuite de la croissance de la demande intérieure, en particulier de la consommation des ménages et des investissements en machines et matériel. De plus, les importations seront stimulées par un rebond des dépenses de voyage des Québécois.

Toutefois, à court terme, les perturbations des chaînes de production continueront de peser sur le secteur extérieur. De plus, l'invasion de l'Ukraine par la Russie limitera les échanges commerciaux mondiaux.

❑ Risques et analyse de sensibilité pour les prévisions économiques

■ Risques

Les prévisions économiques et des marchés financiers reposent sur plusieurs hypothèses. À certaines d'entre elles sont associés des risques qui pourraient influencer le scénario économique et financier mondial et l'évolution prévue de l'économie du Québec.

Depuis la publication du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2022*, le risque de récession a augmenté en raison de la hausse des prix et de la remontée des taux d'intérêt. La probabilité qu'une récession survienne au Québec au cours des prochains trimestres reste toutefois relativement modérée.

Par ailleurs, les risques décrits dans le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2022* demeurent présents⁷.

- Comme l'économie du Québec se caractérise par une grande ouverture commerciale, les variables économiques québécoises pourraient être influencées par plusieurs facteurs externes, par exemple :
 - la guerre en Ukraine;
 - une inflation élevée qui persiste plus longtemps que prévu;
 - un rythme de resserrement monétaire différent de celui qui était prévu;
 - des perturbations persistantes dans les chaînes d'approvisionnement;
 - une évolution différente des prix du pétrole;
 - un ralentissement plus prononcé que prévu de l'économie chinoise;
 - l'évolution de la pandémie à l'échelle mondiale.
- D'autres risques ou événements sont internes. Ils pourraient se traduire par une évolution de certaines variables économiques du Québec différente de celle qui était prévue, notamment :
 - un ajustement plus rapide et plus prononcé du secteur immobilier au Québec et au Canada;
 - le rattrapage de l'immigration internationale moins rapide que prévu;
 - la rareté de main-d'œuvre.

■ Analyse de sensibilité

Les prévisions économiques tiennent compte de certains éléments d'incertitude. La concrétisation de ceux-ci peut conduire à des résultats différents de ceux qui sont prévus.

■ Sensibilité du PIB du Québec aux variables externes

L'économie du Québec se caractérise par une grande ouverture commerciale. Ainsi, les variables économiques québécoises sont influencées par plusieurs facteurs externes.

- Les plus importants sont liés à l'activité économique des principaux partenaires commerciaux du Québec, soit les États-Unis et les provinces canadiennes.

⁷ Les principaux risques qui pourraient influencer le scénario de prévisions économiques sont présentés dans le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2022*, pages H.59 à H.62.

■ Effets des variables externes sur l'économie du Québec

Les résultats d'une analyse effectuée à l'aide d'un modèle à vecteur autorégressif⁸ structurel à partir des données historiques montrent qu'une variation de 1 % du PIB réel américain entraîne, en moyenne, une variation de 0,45 % du PIB réel du Québec.

— L'effet maximal se fait sentir avec un délai de deux trimestres.

Par ailleurs, selon ce modèle, une variation de 1 % du PIB réel de l'Ontario donne lieu, en moyenne, à une variation de 0,42 % du PIB réel du Québec.

— L'effet maximal se produit après un délai d'un trimestre.

L'Ontario est la province canadienne avec laquelle le Québec entretient le plus de liens commerciaux, en plus d'avoir une structure économique semblable à la sienne.

En 2018, les exportations vers l'Ontario représentaient 59 % des exportations interprovinciales du Québec. Par ailleurs, les effets mesurés pour l'Ontario et les États-Unis ne sont pas additifs.

TABEAU 9

Effets de chocs externes sur le taux de croissance du PIB réel du Québec

Chocs externes de 1 %	Maturité ⁽¹⁾ (en trimestres)	Impact sur le PIB réel du Québec (en point de pourcentage)
PIB réel américain	2	0,45
PIB réel ontarien	1	0,42

(1) La maturité correspond au nombre de trimestres nécessaires avant que l'effet le plus important sur le PIB réel du Québec, présenté dans la colonne de droite, soit enregistré.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario, IHS Markit, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

⁸ Il s'agit d'une technique économétrique utilisée pour estimer, à partir d'un grand nombre d'observations, dans quelle mesure les fluctuations d'une variable économique en influencent une autre.

1.3 Les principales révisions depuis mars 2022

Globalement, de 2022 à 2026, les prévisions économiques à la base du cadre financier dans le rapport préélectoral sont comparables à celles du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2022*.

- La croissance économique au Québec devrait atteindre 3,4 % en 2022 et 1,7 % en 2023.
- Pour 2022, il s'agit d'une révision à la hausse de 0,7 point de pourcentage par rapport à la prévision de mars 2022. L'année 2023, de son côté, a été révisée à la baisse (–0,3 point de pourcentage par rapport à mars 2022). Les prévisions de croissance de 2024 à 2026 sont quant à elles demeurées inchangées.

Les perspectives de croissance du ministère des Finances dans le cadre du rapport préélectoral sont similaires à celles du secteur privé. En juin 2022, le secteur privé a révisé sa prévision économique par rapport à celle de mars 2022.

- En juin 2022, les économistes du secteur privé s'attendaient, en moyenne, à une hausse du PIB réel de 3,2 % pour 2022. Il s'agit d'une révision à la hausse de 0,1 point de pourcentage par rapport à ce qu'ils avaient prévu en mars 2022.
- Rappelons que cette prévision est similaire à celle du ministère des Finances (+3,4 %).
- Toujours en juin 2022, les économistes du secteur privé s'attendaient à une hausse du PIB réel de 1,7 % pour l'année 2023, soit une révision à la baisse de 0,8 point de pourcentage par rapport à ce qu'ils avaient prévu en mars 2022.
- Il s'agit d'une prévision équivalente à celle du ministère des Finances (+1,7 %).

TABLEAU 10

Perspectives économiques selon le ministère des Finances du Québec et le secteur privé (PIB réel, variation en pourcentage)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Moyenne 2022-2026
Ministère des Finances du Québec							
– Budget 2022-2023	6,3	2,7	2,0	1,5	1,5	1,5	1,8
– Rapport préélectoral 2022	5,6	3,4	1,7	1,5	1,5	1,5	1,9
Moyenne du secteur privé							
– Mars 2022 ⁽¹⁾	6,2	3,1	2,5	1,7	1,5	1,6	2,1
– Juin 2022 ⁽²⁾	6,1	3,2	1,7	1,6	1,6	1,5	1,9

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leurs moyennes peuvent ne pas correspondre au résultat indiqué.

(1) Relevé du ministère des Finances du Québec comprenant les prévisions de 11 institutions du secteur privé, en date du 8 mars 2022.

(2) Relevé du ministère des Finances du Québec comprenant les prévisions de 11 institutions du secteur privé, en date du 21 juin 2022.

Source : Ministère des Finances du Québec.

2. LE CADRE FINANCIER

2.1 Les perspectives budgétaires pluriannuelles

Le *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2022* présente les perspectives de revenus et de dépenses du gouvernement du Québec jusqu'en 2026-2027.

Les revenus atteignent 144,5 milliards de dollars en 2022-2023, avec une croissance de 3,6 %. Celle-ci sera de 2,9 % en 2023-2024.

— De 2021-2022 à 2026-2027, la croissance annuelle des revenus autonomes atteindra 6,2 % en moyenne.

Les dépenses⁹ totales s'élèvent à 138,3 milliards de dollars en 2022-2023, avec une croissance de 9,0 %¹⁰. Celle-ci sera de 3,7 % en 2023-2024.

— De 2021-2022 à 2026-2027, la croissance annuelle des dépenses atteindra 5,7 % en moyenne.

L'évolution des revenus et des dépenses prend en compte les mesures fiscales et les initiatives budgétaires annoncées depuis le budget 2022-2023.

Les dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 totalisent 2,4 milliards de dollars en 2022-2023.

— Le coût de ces mesures temporaires, qui s'estompe à compter de 2023-2024, est présenté distinctement des dépenses afin d'isoler leur impact conjoncturel sur la croissance des dépenses.

Le cadre financier prévoit une provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance de 2,0 milliards de dollars par année à compter de 2022-2023.

— Ces provisions permettent de couvrir différents risques pouvant affecter la prévision des dépenses ou des revenus figurant dans le cadre financier, tels que l'augmentation des dépenses et du service de la dette en raison de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt, ou encore une baisse des revenus liée aux conséquences économiques de la guerre en Ukraine qui se poursuit ou de la situation épidémiologique en mouvance de la COVID-19.

Compte tenu des exigences de la Loi sur l'équilibre budgétaire, le solde budgétaire avant utilisation de la réserve de stabilisation présente un déficit de moins de 2,0 milliards de dollars entre 2022-2023 et 2026-2027.

— En excluant la provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance, l'équilibre budgétaire, après les versements des revenus consacrés au Fonds des générations, est atteint sur tout l'horizon du cadre financier.

⁹ Il s'agit des dépenses avant la prise en compte des dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19.

¹⁰ Par rapport au budget 2022-2023, cette croissance est de 4,2 points de pourcentage plus élevée. Ceci s'explique principalement par des dépenses moins élevées que prévu en 2021-2022.

TABLEAU 11

Cadre financier de 2021-2022 à 2026-2027
(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2021- 2027 ⁽¹⁾
Revenus							
Impôt des particuliers	41 285	43 414	45 272	46 660	48 519	50 278	
Cotisations pour les services de santé	7 367	7 784	7 964	8 187	8 393	8 603	
Impôts des sociétés	12 927	11 925	11 867	12 803	13 536	14 131	
Impôt foncier scolaire	1 081	1 048	1 106	1 187	1 251	1 299	
Taxes à la consommation	24 673	27 345	28 140	29 006	29 743	30 475	
Droits et permis	6 049	5 518	5 494	5 544	5 678	5 810	
Revenus divers	10 902	11 629	12 450	13 061	13 483	14 051	
Entreprises du gouvernement	5 967	6 207	6 688	7 040	6 713	6 994	
Revenus autonomes	110 251	114 870	118 981	123 488	127 316	131 641	
Variation en %	20,0	4,2	3,6	3,8	3,1	3,4	6,2
Transferts fédéraux	29 141	29 600	29 631	29 921	31 813	32 345	
Variation en %	-5,1	1,6	0,1	1,0	6,3	1,7	0,9
Total des revenus	139 392	144 470	148 612	153 409	159 129	163 986	
Variation en %	13,7	3,6	2,9	3,2	3,7	3,1	5,0
Dépenses							
Dépenses de portefeuilles	-118 272	-128 154	-134 472	-138 370	-144 246	-147 959	
Variation en %	11,4	8,4	4,9	2,9	4,2	2,6	5,7
Service de la dette	-8 619	-10 189	-9 000	-9 888	-9 990	-10 808	
Variation en %	12,1	18,2	-11,7	9,9	1,0	8,2	5,8
Total des dépenses	-126 891	-138 343	-143 472	-148 258	-154 236	-158 767	
Variation en %	11,5	9,0	3,7	3,3	4,0	2,9	5,7
Dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19	-9 178	-2 355	-462	-18	—	—	
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance	—	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000	
SURPLUS	3 323	1 772	2 678	3 133	2 893	3 219	
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE							
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-3 617	-3 428	-3 955	-4 546	-4 800	-5 163	
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION	-294	-1 656	-1 277	-1 413	-1 907	-1 944	
Utilisation de la réserve de stabilisation	294	927	—	—	—	—	
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽²⁾	—	-729	-1 277	-1 413	-1 907	-1 944	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur six ans, soit de 2021-2022 à 2026-2027.

(2) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

2.2 Les principales variables

TABLEAU 12

Principales variables du cadre financier du Québec

	Variables
REVENUS	
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	
– Impôt des particuliers	– Salaires et traitements – Assurance-emploi – Revenus de pension – Revenu des travailleurs autonomes – Gains en capital – Revenus d'intérêts
– Cotisations pour les services de santé	– Salaires et traitements
– Impôts des sociétés	– Excédent d'exploitation net des sociétés – Excédent d'exploitation brut des sociétés – IPC
– Taxe de vente	– Consommation excluant les produits alimentaires et le logement – Investissements résidentiels
– Taxes spécifiques (carburants, produits du tabac et boissons alcooliques)	– Revenu disponible des ménages par habitant – IPC – Prix de l'essence
Revenus autonomes provenant des entreprises du gouvernement	
– Hydro-Québec	– Températures hivernales normales, IPC, volume et prix de l'énergie sur les marchés extérieurs
– Loto-Québec	– Habitudes de consommation des clients
– Société des alcools du Québec	– Habitudes de consommation des clients
– Société québécoise du cannabis	– Habitudes de consommation des clients
– Investissement Québec	– Conjoncture économique et rendements attendus des différents projets d'investissement
Revenus des transferts fédéraux	
– Péréquation	– PIB nominal canadien – Population des provinces – Impôt fédéral de base – Revenu imposable des sociétés – Revenus des ressources naturelles
– Transferts pour la santé	– PIB nominal canadien – Population des provinces – Impôt fédéral de base
– Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	– Population des provinces – Impôt fédéral de base
– Autres programmes	– Ententes avec le gouvernement fédéral (ex. : ententes relatives au marché du travail et ententes en matière d'infrastructures)
DÉPENSES	– Orientations budgétaires, incluant les mesures budgétaires – Coûts de reconduction des programmes : ▪ démographie ▪ prix (inflation, augmentation salariale des travailleurs de l'État)
SERVICE DE LA DETTE	– Niveau de la dette – Taux d'intérêt – Rendement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)
DETTE	– Solde budgétaire – Investissements en immobilisations – Prêts, placements et avances – Versements annuels au Fonds des générations
INFRASTRUCTURES	– Plan québécois des infrastructures (PQI)

2.3 Les hypothèses, les risques et les marges de prudence

Les prévisions du ministère des Finances reposent sur des hypothèses économiques et budgétaires. À titre d'exemple, la prévision du PIB réel du Québec tient compte de certains facteurs externes, tels que la croissance économique de ses principaux partenaires commerciaux, le taux de change et les prix du pétrole, ainsi que de facteurs internes, tels que l'évolution de la demande intérieure.

Certains risques sont associés à la prise en compte de ces hypothèses. L'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'impact de ces risques sur les prévisions et de présenter les répercussions estimées de la variation de l'une ou l'autre des hypothèses utilisées pour établir le cadre financier.

Les tableaux 13 et 14 présentent les hypothèses reliées au cadre financier de même que les risques et les impacts associés à ces risques.

TABLEAU 13

Principales hypothèses du cadre financier du Québec

	Hypothèses
CROISSANCE ÉCONOMIQUE	– La progression de la demande intérieure se modérera, notamment avec : ▪ la décélération attendue de la croissance des dépenses de consommation des ménages et des investissements non résidentiels des entreprises ▪ le ralentissement de l'activité dans le secteur résidentiel ▪ le maintien des investissements des gouvernements à des niveaux élevés – La vigueur du marché du travail se poursuivra, mais le vieillissement démographique accentuera les pressions sur l'emploi et le taux de chômage – La hausse des exportations et des importations ralentira – Hausse supplémentaire du taux directeur au Canada et aux États-Unis d'ici la fin de 2022 – Augmentation des taux obligataires américains et canadiens – Maintien du dollar canadien près de 80 cents américains – Baisse des prix du pétrole à partir de la seconde moitié de 2022 – Modération de la croissance économique mondiale en 2022 et en 2023 par rapport à 2021 – Resserrement des politiques monétaires dans plusieurs économies avancées afin de lutter contre la forte inflation

❑ Risques et analyse de sensibilité

TABLEAU 14

Principaux risques à la situation financière du Québec

	Risques	Estimation de l'impact en 2022-2023	Pages de réf.
Cadre financier	Variables économiques		
	Impact des variables externes sur l'économie du Québec		
	– Variation de 1 point de pourcentage du PIB réel des États-Unis	Impact sur le PIB réel du Québec de 0,45 point de pourcentage	28
	– Variation de 1 point de pourcentage du PIB réel de l'Ontario	Impact sur le PIB réel du Québec de 0,42 point de pourcentage	28
	Revenus autonomes		
	Ralentissement mondial		
	– Variation de 1 point de pourcentage de la croissance du PIB nominal du Québec (équivalant à une variation de 1,0 point de pourcentage de la croissance de l'IPC)	Impact sur les revenus autonomes ⁽¹⁾ de 1,0 G\$	53
	– Récession type	Impact sur les revenus autonomes ⁽¹⁾ de 8,3 G\$	
	Entreprises du gouvernement		
	– Variation de 1 °C de la température hivernale comparativement à la température normale	Impact sur le bénéfice net d'Hydro-Québec de 120 M\$ ⁽²⁾	54
Dépenses	Transferts fédéraux		
	– Variation de 0,1 point de pourcentage de la part de la population québécoise dans le Canada	Impact sur les transferts fédéraux de 200 M\$	59
	Dépenses de portefeuilles		
	– Variation de 1 point de pourcentage de la population totale	Impact sur les dépenses de 1 020 M\$	73
	– Variation additionnelle de 1 point de pourcentage des coûts liés aux technologies dans le domaine de la santé	Impact sur les dépenses de 385 M\$	71
	– Variation de 1 point de pourcentage du niveau général des prix	Impact sur les dépenses de 570 M\$	73
	Taux de réalisation des investissements publics en immobilisations pour une année donnée (écart de 5 %)	Impact sur les dépenses (amortissement et intérêts) de 82 M\$ par année	
	Catastrophe naturelle	Impact indéterminé	
	Dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux	Impact indéterminé	
	Service de la dette		
	– Variation de 1 point de pourcentage des taux d'intérêt ⁽³⁾	Impact sur la dépense de 553 M\$	75
	– Variation de 1 point de pourcentage du rendement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) ⁽⁴⁾	Impact sur la dépense de 30 M\$	75

(1) Il s'agit des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.

(2) Cet impact est estimé pour l'année 2023.

(3) À terme, à la cinquième année, l'impact d'une variation plus importante que prévu des taux d'intérêt de 1 point de pourcentage entraînerait une variation du service de la dette de plus de 1,8 G\$.

(4) À terme, à la cinquième année, l'impact d'une variation du rendement du FARR de 1 point de pourcentage entraînerait une variation du service de la dette de 178 M\$.

■ Écart à résorber aux dépenses

La cible pluriannuelle des dépenses est mise en perspective avec les coûts de reconduction des programmes gouvernementaux afin que l'écart annuel existant, le cas échéant, soit contrôlé¹¹.

Lorsque la cible pluriannuelle des dépenses de portefeuilles est inférieure aux coûts de reconduction des programmes gouvernementaux, des priorités doivent être établies et des choix impliquant soit des mesures de contrôle des dépenses, soit une réaffectation des dépenses, soit un relèvement de la cible de dépenses pourraient être effectués afin que l'écart à résorber soit réduit, voire éliminé.

Sur la base du cadre financier du budget 2022-2023 et des révisions qui ont été effectuées depuis, l'écart entre les coûts de reconduction des programmes gouvernementaux et l'objectif de dépenses est inexistant pour les trois prochaines années.

TABLEAU 15

Écart à résorber aux dépenses de portefeuilles (en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Coûts de reconduction des programmes gouvernementaux	128 154	134 472	138 370
Objectif des dépenses de portefeuilles	128 154	134 472	138 370
ÉCART À RÉSORBER	—	—	—

¹¹ De l'information additionnelle sur la gestion des écarts entre les coûts de reconduction des programmes gouvernementaux et la cible pluriannuelle de dépenses est présentée dans les hypothèses des dépenses de portefeuilles aux pages 66 et 67.

❑ Marges de prudence

Les provisions incluses dans le cadre financier totalisent 11,8 milliards de dollars d'ici 2026-2027. Elles permettent de couvrir les risques pouvant influencer le cadre financier et de répondre ainsi à une diminution imprévue des revenus ou à une croissance imprévue des dépenses.

Le cadre financier prévoit une provision de 2,0 milliards de dollars en 2022-2023 pour pallier les risques économiques potentiels et financer des mesures de soutien et de relance additionnelles qui pourraient être requises. La prise d'une telle provision est nécessaire en raison des risques économiques, sanitaires et géopolitiques actuels.

- En effet, les tensions géopolitiques découlant de la guerre en Ukraine constituent un élément qui pourrait influencer l'activité économique mondiale, plus particulièrement en Europe, ainsi que l'évolution des prix de l'énergie et des aliments.
- L'évolution des taux d'intérêt pourrait encore influencer les perspectives économiques et celles des marchés financiers. De plus, la rareté de main-d'œuvre et les perturbations observées à l'échelle mondiale, telles que les ruptures des chaînes d'approvisionnement, continueront d'exercer des pressions inflationnistes et pourraient peser sur la croissance économique.
- Par ailleurs, malgré la levée de l'urgence sanitaire, la situation épidémiologique mondiale liée à la COVID-19 connaît actuellement quelques soubresauts. Dans l'éventualité d'une dégradation de la situation sanitaire au Québec, la provision permet au gouvernement d'assurer notamment la tenue d'activités de vaccination et de dépistage ainsi que l'ajout de matériel de protection et d'effectifs sans qu'il y ait détérioration du solde budgétaire. Pour parer à ce risque, une somme de 1,7 milliard de dollars est réservée en 2022-2023, à même cette provision. En outre, cette somme sera utilisée pour financer des mesures annoncées le 22 juillet dernier pour les employés du secteur de la santé, alors que le Québec est aux prises avec la septième vague de la pandémie.

De 2023-2024 à 2026-2027, les provisions pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance ont été relevées depuis le budget 2022-2023. Par exemple, elles pourraient être utilisées pour pallier les répercussions d'une récession sur le cadre financier.

- À l'instar de plusieurs économies avancées, le Québec n'est pas à l'abri d'une récession économique et financière. La pandémie de COVID-19, les politiques fiscales expansionnistes menées par les gouvernements, le rebond synchronisé de la demande mondiale et l'invasion de l'Ukraine par la Russie ont engendré une hausse importante de l'inflation. En conséquence, les banques centrales ont amorcé un resserrement monétaire et une réduction de la taille de leurs bilans. La persistance de l'inflation et la possibilité que les banques centrales doivent hausser les taux d'intérêt au-delà des taux neutres d'équilibre pour réduire l'inflation augmentent substantiellement le risque d'une récession. Par ailleurs, les données sur la situation économique au Québec sont actuellement favorables.

TABLEAU 16

Marges de prudence (en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total
Provision au Fonds de suppléance	200	400	400	400	400	1 800
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000
TOTAL	2 200	2 400	2 400	2 400	2 400	11 800

2.4 Les principales révisions depuis mars 2022

Cette section résume les principales révisions du cadre financier depuis la publication du budget 2022-2023, en mars 2022.

❑ Évolution de la situation budgétaire en 2021-2022

Les estimations préliminaires pour l'année financière 2021-2022 montrent une réduction du déficit budgétaire de 7,1 milliards de dollars, avant utilisation de la réserve de stabilisation, par rapport à ce qui était prévu en mars 2022. Ces révisions proviennent :

- d'une augmentation des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement de 3,9 milliards de dollars, provenant principalement des revenus fiscaux en lien avec la révision à la hausse de 1,2 point de pourcentage du PIB nominal en 2021, dont :
 - 2,2 milliards de dollars à l'impôt des particuliers, hausse découlant essentiellement du niveau de déductions à la source et de gains en capital inscrits dans les déclarations d'impôt pour l'année d'imposition 2021 plus élevé que prévu,
 - 943 millions de dollars aux impôts des sociétés, augmentation qui s'explique notamment par la hausse de l'excédent d'exploitation net des sociétés en 2021;
- d'une hausse des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 473 millions de dollars, qui s'explique principalement par la hausse des résultats d'Hydro-Québec en raison de l'impact des températures froides de l'hiver 2022;
- d'une diminution de 406 millions de dollars des revenus de transferts fédéraux, attribuable en majeure partie au rythme de réalisation des projets d'infrastructures qui font l'objet d'un financement fédéral;
- de dépenses de portefeuilles moindres que prévu de 3,6 milliards de dollars, dont :
 - 625 millions de dollars dans le portefeuille Santé et Services sociaux, principalement en raison du coût de la rémunération moins important que prévu lors du budget 2022-2023,
 - 428 millions de dollars dans le portefeuille Éducation, en raison de dépenses moins importantes que prévu pour les centres de services scolaires,
 - 385 millions de dollars dans le portefeuille Enseignement supérieur, découlant essentiellement de dépenses des cégeps et du coût du programme de prêts et bourses moins importants que prévu,
 - 459 millions de dollars dans le portefeuille Économie et Innovation, une baisse attribuable notamment à des dépenses du Fonds de développement économique moins élevées que prévu,
 - 401 millions de dollars dans le portefeuille Travail, Emploi et Solidarité sociale, particulièrement en raison d'une diminution du nombre de personnes bénéficiant de l'assistance sociale et des coûts moins élevés que prévu pour certains crédits d'impôt remboursables;
- d'une augmentation de 178 millions de dollars des dépenses du service de la dette en raison de la hausse des taux d'intérêt;
- d'une augmentation des dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 de 135 millions de dollars, liée à la hausse des coûts en santé;

- d'une hausse des versements des revenus consacrés au Fonds des générations de 160 millions de dollars, en raison principalement de :
 - la hausse de 220 millions de dollars des revenus miniers, compte tenu de l'effet plus important qu'anticipé de la hausse des prix des métaux en 2020 et en 2021,
 - la baisse de 76 millions de dollars des revenus de placement, qui s'explique par l'intégration des revenus réels des derniers mois qui ont été moins élevés que prévu.

En raison de ces améliorations, un déficit budgétaire avant utilisation de la réserve de stabilisation de 294 millions de dollars est prévu pour 2021-2022 selon les estimations préliminaires publiées le 30 juin 2022 dans le *Rapport mensuel des opérations financières préliminaire au 31 mars 2022*.

TABEAU 17

Révisions du cadre financier de 2021-2022 depuis mars 2022

(en millions de dollars)

	2021-2022
SOLDE BUDGÉTAIRE – MARS 2022⁽¹⁾	-7 354
Revenus autonomes	
– Revenus fiscaux	3 622
– Autres revenus	242
Sous-total	3 864
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	473
Total des revenus autonomes	4 337
Transferts fédéraux	-406
Revenus	3 931
Dépenses de portefeuilles	3 602
Service de la dette	-178
Dépenses	3 424
Dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19	-135
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-160
TOTAL DES RÉVISIONS	7 060
SOLDE BUDGÉTAIRE – AOÛT 2022⁽¹⁾	-294

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
Il s'agit d'estimations préliminaires.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, avant utilisation de la réserve de stabilisation.

❑ Révisions du cadre financier de 2022-2023 à 2024-2025

La croissance de l'activité économique et les orientations prises depuis le budget 2022-2023 entraînent des révisions à la situation financière du gouvernement qui totalisent 3,4 milliards de dollars par année en moyenne de 2022-2023 à 2024-2025.

Le cadre financier présenté tient compte des risques liés à la situation économique, dont l'impact de l'inflation sur les dépenses, ainsi que de la révision à la baisse des déficits budgétaires de l'ordre de 4,8 milliards de dollars en 2022-2023, de 2,6 milliards de dollars en 2023-2024 et de 2,3 milliards de dollars en 2024-2025.

Par ailleurs, la provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance est révisée à la hausse de 500 millions de dollars par année à partir de 2023-2024. Le relèvement des provisions vise à pallier la hausse des risques qui pourraient avoir des répercussions sur le cadre financier, tel l'impact d'un ralentissement économique ou d'une récession.

■ Révisions de la situation économique et budgétaire

Globalement, les révisions liées à la situation économique et budgétaire totalisent 4,4 milliards de dollars en 2022-2023, 3,3 milliards de dollars en 2023-2024 et 3,0 milliards de dollars en 2024-2025. En particulier, ces révisions s'expliquent par :

- des révisions positives des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement de 4,7 milliards de dollars en 2022-2023, de 5,6 milliards de dollars en 2023-2024 et de 5,7 milliards de dollars en 2024-2025 en raison principalement de la récurrence des résultats plus favorables que prévu en 2021-2022 découlant de la bonne performance économique au Québec. Plus spécifiquement, ces révisions concernent :
 - l'impôt des particuliers et les cotisations pour les services de santé, dont la révision moyenne respective de 2,8 milliards de dollars et de 510 millions de dollars par année de 2022-2023 à 2024-2025 s'explique notamment par la révision à la hausse des salaires et traitements de 2,6 points de pourcentage en 2022 et de 0,7 point de pourcentage en 2023,
 - les impôts des sociétés, dont la révision moyenne de 1,0 milliard de dollars par année de 2022-2023 à 2024-2025 s'explique principalement par la récurrence des résultats plus favorables que prévu en 2021-2022,
 - les taxes à la consommation, dont la révision moyenne de 700 millions de dollars par année de 2022-2023 à 2024-2025 s'explique notamment par la révision à la hausse de la consommation des ménages¹² de 1,2 point de pourcentage en 2022 et de 1,3 point de pourcentage en 2023,
 - les revenus du marché du carbone, dont la révision moyenne de 194 millions de dollars par année de 2022-2023 à 2024-2025 s'explique principalement par la récurrence des prix des unités d'émission de gaz à effet de serre (GES) plus favorables que prévu en 2021-2022,
 - les autres revenus, qui comprennent notamment les revenus provenant des droits et permis, l'impôt foncier scolaire et les revenus divers, et qui sont révisés en moyenne d'environ 175 millions de dollars par année de 2022-2023 à 2024-2025;
- des révisions à la hausse des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 579 millions de dollars en 2022-2023, de 755 millions de dollars en 2023-2024 et de 880 millions de dollars en 2024-2025 principalement liées à l'augmentation des résultats attendus d'Hydro-Québec à la suite des hausses prévues de ses ventes d'électricité au Québec et de la valeur de ses exportations;

¹² Il s'agit de la consommation excluant les produits alimentaires et le logement.

- une hausse des transferts fédéraux de 810 millions de dollars en 2022-2023 qui s'explique notamment par un versement ponctuel de 450 millions de dollars pour le rattrapage des chirurgies, une baisse de 117 millions de dollars en 2023-2024 et une hausse de 803 millions de dollars en 2024-2025;
 - La hausse des transferts fédéraux en 2024-2025 s'explique par des revenus de péréquation additionnels, dus entre autres à l'augmentation de l'enveloppe à l'échelle canadienne, qui croît au même rythme que le PIB nominal canadien.
- une hausse des dépenses de portefeuilles de 0,4 milliard de dollars en 2022-2023, de 2,7 milliards de dollars en 2023-2024 et de 3,1 milliards de dollars en 2024-2025 en raison :
 - du financement en totalité des coûts de reconduction des programmes existants. En effet, il ne subsiste aucun écart à résorber aux dépenses,
 - de la hausse attendue des coûts liés à la prestation des services publics,
 - des investissements annuels prévus au Plan québécois des infrastructures (PQI);
- une hausse du service de la dette de 1,3 milliard de dollars en 2022-2023, de 275 millions de dollars en 2023-2024 et de 1,1 milliard de dollars en 2024-2025 en raison de la hausse des taux d'intérêt, du rendement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) moindre que prévu en 2022-2023 (-4,75 % plutôt que +6,35 %) et des nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite;
- une baisse des versements au Fonds des générations de 17 millions de dollars en 2022-2023 due à la baisse des revenus de placement en partie contrebalancée par une hausse des revenus miniers et des prix de l'électricité, suivie de hausses de 20 millions de dollars en 2023-2024 et de 166 millions de dollars en 2024-2025.

TABLEAU 18

Révisions du cadre financier depuis mars 2022
 (en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
SOLDE BUDGÉTAIRE – MARS 2022	-6 450	-3 900	-3 750
SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE			
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement			
– Impôt des particuliers	2 267	3 075	2 987
– Cotisations pour les services de santé	485	508	538
– Impôts des sociétés	1 043	957	1 027
– Taxes à la consommation	639	699	762
– Marché du carbone	224	179	179
– Autres revenus	72	207	246
Sous-total	4 730	5 625	5 739
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	579	755	880
Sous-total – Revenus autonomes	5 309	6 380	6 619
Transferts fédéraux	810	-117	803
Sous-total – Revenus	6 119	6 263	7 422
Dépenses de portefeuilles	-365	-2 665	-3 144
Service de la dette	-1 347	-275	-1 095
Sous-total – Dépenses	-1 712	-2 940	-4 239
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	17	-20	-166
TOTAL DES RÉVISIONS DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE	4 424	3 304	3 018
INITIATIVES DEPUIS MARS 2022	-130	-181	-181
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance	500	-500	-500
SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION	-1 656	-1 277	-1 413
Utilisation de la réserve de stabilisation	927	—	—
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾ – AOÛT 2022	-729	-1 277	-1 413

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

Informations intégrées au cadre financier

Le cadre financier présenté dans le *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2022* intègre l'ensemble des informations disponibles depuis la publication du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2022*. Plus précisément, les révisions des revenus et des dépenses prennent notamment en compte :

- les estimations budgétaires préliminaires pour l'année 2021-2022;
- l'évolution récente de la situation économique et budgétaire au Québec;
- l'impact financier des mesures annoncées dans les bulletins d'information d'avril et de juin 2022, dont celles visant à harmoniser le régime fiscal du Québec avec les modifications proposées par le gouvernement fédéral;
- l'impact financier d'autres annonces faites par le gouvernement du Québec depuis le budget 2022-2023.

Bulletins d'information du 29 avril et du 9 juin 2022

Depuis la présentation du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2022*, deux bulletins d'information ont été publiés par le ministère des Finances. Ces bulletins présentent les modifications qui seront apportées au régime fiscal du Québec afin de l'harmoniser avec les mesures proposées par le gouvernement fédéral¹ au cours des derniers mois, entre autres dans son budget du 7 avril. Ces mesures affectent les régimes d'imposition des particuliers et des sociétés, de même que le régime de taxe de vente. Ce sont notamment :

- l'instauration du compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété;
- la bonification du crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation;
- l'élargissement de l'admissibilité à la déduction accordée pour les petites entreprises;
- des ajustements visant à assurer l'intégrité du régime fiscal et l'utilisation aux fins d'impôt de nouvelles normes de comptabilité internationale, notamment l'application des normes internationales d'information financière sur les contrats d'assurance et la limite à la déductibilité des intérêts;
- l'élargissement de l'admissibilité à la mesure de passation en charges immédiate aux entreprises individuelles et à certaines sociétés de personnes;
- des bonifications aux mesures d'amortissement accéléré visant les entreprises.

Par ailleurs, d'autres modifications fiscales ont aussi été annoncées, comme celles-ci :

- des assouplissements au crédit d'impôt remboursable favorisant le maintien en emploi des travailleurs d'expérience et au crédit d'impôt à l'égard des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi;
- la reconduction du mécanisme de ristournes à impôt différé.

L'impact financier des mesures annoncées dans les bulletins d'information publiés depuis mars 2022 totalise -67,2 millions de dollars en 2022-2023, 193,3 millions de dollars en 2023-2024 et 200,0 millions de dollars en 2024-2025.

1 Pour plus de détails concernant les modifications fiscales et les mesures annoncées visant à harmoniser le régime fiscal du Québec avec les mesures proposées par le gouvernement fédéral, consulter les bulletins d'information publiés le 29 avril et le 9 juin 2022.

Informations intégrées au cadre financier (suite)

Autres mesures annoncées depuis le budget 2022-2023

Le cadre financier intègre également l'impact financier des différentes mesures annoncées depuis la présentation du budget 2022-2023, soit :

- le changement de vocation de la Bibliothèque Saint-Sulpice pour lui permettre d'abriter la Maison de la chanson et de la musique du Québec;
- la subvention octroyée à SpaceX afin de compléter la couverture d'Internet haute vitesse et de réduire le coût mensuel d'abonnement au service;
- la diminution du taux de la taxe scolaire pour limiter la hausse de la taxe à un niveau de 2 % à 3 % en moyenne.

L'impact financier de ces mesures totalise –130,0 millions de dollars en 2022-2023, puis –180,6 millions de dollars en 2023-2024 et en 2024-2025.

Impacts financiers des mesures annoncées intégrées au cadre financier depuis la publication du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2022*

(en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	Total
Bulletins d'information du 29 avril et du 9 juin 2022⁽¹⁾						
– Impact sur les revenus	–63,7	203,8	216,4	268,0	258,5	882,9
– Impact sur les dépenses	–3,5	–10,5	–16,4	–19,1	–20,5	–70,0
Sous-total	–67,2	193,3	200,0	248,9	238,0	812,9
Initiatives depuis mars 2022						
– Impact sur les revenus	–130,0	–173,4	–173,4	–173,4	–173,4	–823,6
– Impact sur les dépenses	—	–7,2	–7,2	–8,8	–7,3	–30,5
Sous-total	–130,0	–180,6	–180,6	–182,2	–180,7	–854,1
TOTAL	–197,2	12,7	19,4	66,7	57,3	–41,2

(1) Révisions incluses dans celles sur la situation économique et budgétaire.

Par ailleurs, le 29 juin 2022, le gouvernement a annoncé que des ententes de principe avaient été conclues avec le Fonds de solidarité FTQ, le Mouvement Desjardins et Fondation afin de rendre disponibles 3 000 nouveaux logements abordables et sociaux.

Lorsque le déploiement de cette initiative sera officialisé par la signature d'ententes formelles, l'impact financier de 395 millions de dollars sera financé à même les provisions intégrées au cadre financier.

3. LES PRÉVISIONS DÉTAILLÉES DES REVENUS ET DES DÉPENSES

3.1 L'évolution des revenus

Cette section présente les revenus du gouvernement pour les années de 2021-2022 à 2024-2025. Ceux-ci totalisent 144,5 milliards de dollars en 2022-2023, soit 114,9 milliards de dollars au chapitre des revenus autonomes et 29,6 milliards de dollars en transferts fédéraux.

- En 2023-2024, les revenus totaliseront 148,6 milliards de dollars et en 2024-2025, 153,4 milliards de dollars.
- La croissance prévue des revenus est de 3,6 % en 2022-2023, de 2,9 % en 2023-2024 et de 3,2 % en 2024-2025.

TABLEAU 19

Évolution des revenus (en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Revenus autonomes				
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	104 284	108 663	112 293	116 448
<i>Variation en %</i>	19,3	4,2	3,3	3,7
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	5 967	6 207	6 688	7 040
<i>Variation en %</i>	32,9	4,0	7,7	5,3
Sous-total	110 251	114 870	118 981	123 488
<i>Variation en %</i>	20,0	4,2	3,6	3,8
Transferts fédéraux	29 141	29 600	29 631	29 921
<i>Variation en %</i>	-5,1	1,6	0,1	1,0
TOTAL	139 392	144 470	148 612	153 409
<i>Variation en %</i>	13,7	3,6	2,9	3,2

3.1.1 Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement se composent principalement des revenus fiscaux, ce qui comprend l'impôt sur le revenu des particuliers, les cotisations pour les services de santé, les impôts des sociétés, l'impôt foncier scolaire et les taxes à la consommation.

- Leur évolution reflète généralement celle de l'activité économique au Québec et les modifications apportées aux régimes fiscaux.

Les revenus autonomes comprennent également d'autres sources de revenus, soit les droits et permis, notamment les revenus provenant du marché du carbone, et les revenus divers tels que les intérêts, la vente de biens et services ainsi que les amendes, confiscations et recouvrements.

La croissance prévue des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement est de 4,2 % en 2022-2023. Elle atteindra 3,3 % en 2023-2024 et 3,7 % en 2024-2025.

TABLEAU 20

Évolution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement
(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Revenus fiscaux				
Impôt des particuliers	41 285	43 414	45 272	46 660
<i>Variation en %</i>	18,0	5,2	4,3	3,1
Cotisations pour les services de santé	7 367	7 784	7 964	8 187
<i>Variation en %</i>	15,1	5,7	2,3	2,8
Impôts des sociétés	12 927	11 925	11 867	12 803
<i>Variation en %</i>	44,4	-7,8 ⁽¹⁾	-0,5 ⁽¹⁾	7,9 ⁽¹⁾
Impôt foncier scolaire	1 081	1 048	1 106	1 187
<i>Variation en %</i>	-6,5 ⁽²⁾	-3,1 ⁽³⁾	5,5	7,3
Taxes à la consommation	24 673	27 345	28 140	29 006
<i>Variation en %</i>	15,4	10,8 ⁽⁴⁾	2,9	3,1
Sous-total	87 333	91 516	94 349	97 843
<i>Variation en %</i>	19,8	4,8	3,1	3,7
Autres revenus				
Droits et permis	6 049	5 518	5 494	5 544
<i>Variation en %</i>	31,1	-8,8 ⁽⁵⁾	-0,4 ⁽⁵⁾	0,9
Revenus divers	10 902	11 629	12 450	13 061
<i>Variation en %</i>	10,3	6,7	7,1	4,9
Sous-total	16 951	17 147	17 944	18 605
<i>Variation en %</i>	16,9	1,2	4,6	3,7
TOTAL	104 284	108 663	112 293	116 448
<i>Variation en %</i>	19,3	4,2	3,3	3,7

(1) L'évolution des revenus des impôts des sociétés de 2022-2023 à 2024-2025 s'explique notamment par la variation de l'excédent net d'exploitation des sociétés de -4,6 % en 2022, de 0,2 % en 2023 et de 5,8 % en 2024.

(2) La décroissance des revenus de l'impôt foncier scolaire en 2021-2022 s'explique par l'effet de la mise en place d'un taux unique de la taxation scolaire le 1^{er} juillet 2020.

(3) La décroissance des revenus de l'impôt foncier scolaire en 2022-2023 s'explique par l'impact financier de 130 M\$ provenant de la contribution additionnelle du gouvernement afin de limiter la hausse moyenne des comptes de taxe scolaire de 2 % à 3 % pour 2022-2023.

(4) La croissance des taxes à la consommation de 10,8 % en 2022-2023 s'explique notamment par la hausse de 13,2 % de la consommation des ménages et de 6,2 % des investissements en construction résidentielle en 2022.

(5) La baisse des revenus provenant des droits et permis en 2022-2023 et en 2023-2024 s'explique principalement par la diminution des revenus provenant des ressources naturelles.

La majeure partie de ces revenus est versée au fonds général pour le financement des missions de l'État. Le solde est versé, notamment, aux fonds spéciaux (pour le financement de programmes particuliers), au Fonds des générations (pour la réduction de la dette) ainsi qu'aux organismes autres que budgétaires et aux réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur (pour le financement de leurs activités).

La croissance des revenus autonomes, avant la prise en compte des mesures déjà annoncées, reflète essentiellement l'évolution du PIB nominal.

En 2021-2022, la vigueur de l'activité économique, soutenue par la hausse des prix, s'est traduite par une croissance du PIB nominal de 14,9 % pour l'année financière, ce qui a eu un effet positif sur les revenus autonomes. La croissance des revenus autonomes, supérieure à celle du PIB nominal, s'explique par :

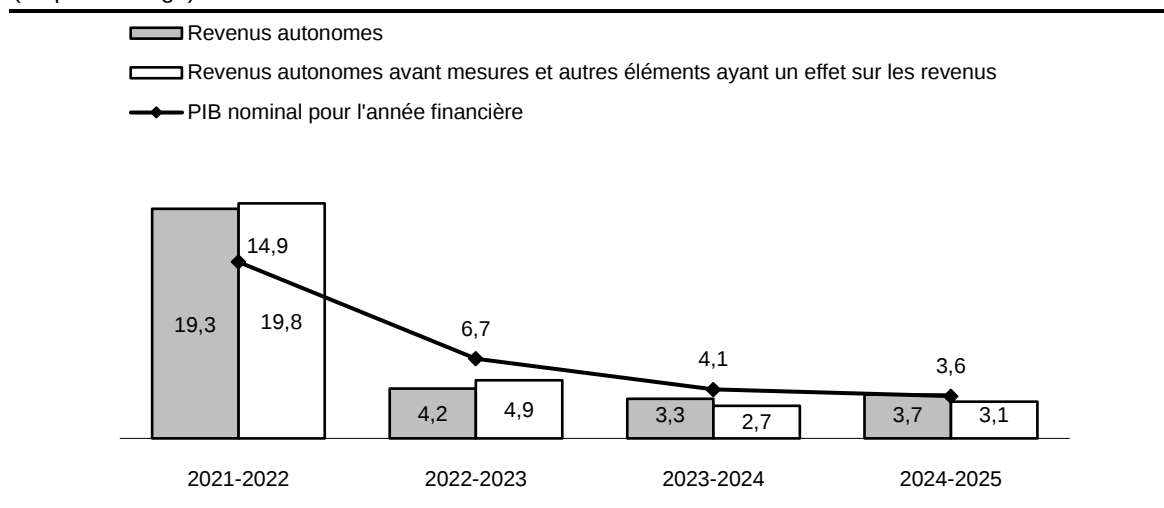
- les revenus de l'impôt des particuliers et des taxes à la consommation, qui ont bénéficié de la reprise économique et des aides gouvernementales aux particuliers et aux entreprises;
- une performance exceptionnelle des revenus des impôts des sociétés, qui ont été favorisés par la résilience des entreprises face à la pandémie et par un changement du panier de consommation des agents économiques au profit de produits à forte valeur ajoutée.

En 2022-2023, la croissance des revenus autonomes, légèrement inférieure à celle du PIB nominal, s'explique notamment par le retour à la normale du comportement de consommation des ménages en 2022, qui ramène l'évolution des impôts des sociétés vers des niveaux historiquement observés.

En 2023-2024, la croissance plus faible des revenus autonomes s'explique par l'effet de la hausse de l'inflation en 2022 sur l'indexation des paramètres du régime des particuliers pour l'année d'imposition 2023.

GRAPHIQUE 3

Croissance des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement (en pourcentage)



❑ Revenus fiscaux

Les revenus provenant de l'impôt des particuliers, la plus importante source de revenus du gouvernement, s'établissent à 43,4 milliards de dollars en 2022-2023, en hausse de 5,2 % par rapport à 2021-2022. Ils atteindront 45,3 milliards de dollars en 2023-2024 et 46,7 milliards de dollars en 2024-2025, ce qui représente respectivement une croissance de 4,3 % et de 3,1 %.

— Cette croissance reflète entre autres la hausse du revenu des ménages, dont les salaires et traitements, qui, en raison de la hausse de l'emploi et la rareté de main-d'œuvre, connaîtront une croissance de 10,7 % en 2022, de 4,0 % en 2023 et de 3,1 % en 2024.

— Elle prend également en compte l'ensemble des paramètres du régime d'imposition des particuliers, tels que l'indexation et le caractère progressif du régime d'impôt sur le revenu.

Les cotisations pour les services de santé s'établissent à 7,8 milliards de dollars en 2022-2023, pour atteindre ensuite 8,0 milliards de dollars en 2023-2024 et 8,2 milliards de dollars en 2024-2025, ce qui représente respectivement une croissance de 5,7 %, de 2,3 % et de 2,8 %.

— Cette évolution reflète la croissance prévue des salaires et traitements.

Les revenus provenant des impôts des sociétés atteignent 11,9 milliards de dollars en 2022-2023, soit une variation de -7,8 %. Ils s'établiront aussi à 11,9 milliards de dollars en 2023-2024 et à 12,8 milliards de dollars en 2024-2025, ce qui représente respectivement une variation de -0,5 % et de 7,9 %.

— Cette évolution est influencée par la variation prévue de l'excédent d'exploitation net des sociétés de -4,6 % en 2022, de 0,2 % en 2023 et de 5,8 % en 2024.

— Elle reflète également les mesures de réduction du fardeau fiscal mises en place au cours des dernières années, notamment la réduction du taux d'imposition des PME annoncée dans le budget 2021-2022.

Les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire s'établissent à 1,0 milliard de dollars en 2022-2023, en baisse de 3,1 % par rapport à 2021-2022. Ils atteindront 1,1 milliard de dollars en 2023-2024 et 1,2 milliard de dollars en 2024-2025, soit respectivement une hausse de 5,5 % et de 7,3 %.

— L'évolution des revenus de l'impôt foncier scolaire tient compte de l'augmentation du nombre d'élèves et de la croissance prévue du coût des services financés par l'impôt foncier scolaire.

— Elle prend également en compte la contribution additionnelle de 173,4 millions de dollars par année du gouvernement visant à limiter la hausse moyenne des comptes de taxe scolaire de 2 % à 3 % pour 2022-2023.

Les revenus provenant des taxes à la consommation totalisent 27,3 milliards de dollars en 2022-2023, en hausse de 10,8 % par rapport à 2021-2022. Ils s'établiront à 28,1 milliards de dollars en 2023-2024 et à 29,0 milliards de dollars en 2024-2025, soit respectivement une croissance de 2,9 % et de 3,1 %.

— Cette évolution traduit notamment la croissance prévue de la consommation des ménages¹³ de 13,2 % en 2022, de 5,2 % en 2023 et de 3,1 % en 2024.

— Elle reflète également la variation prévue des investissements en construction résidentielle de 6,2 % en 2022, de -0,5 % en 2023 et de 1,8 % en 2024.

¹³ Il s'agit de la consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement.

❑ **Autres revenus**

Les revenus provenant des droits et permis¹⁴ totalisent 5,5 milliards de dollars en 2022-2023, en baisse de 8,8 % par rapport à 2021-2022. Ils s'établiront aussi à 5,5 milliards de dollars en 2023-2024 et en 2024-2025, soit respectivement une variation de -0,4 % et de 0,9 %.

- La baisse de 8,8 % des revenus provenant des droits et permis en 2022-2023 s'explique notamment par la baisse des revenus provenant des ressources naturelles.

Les revenus divers¹⁵ s'établissent à 11,6 milliards de dollars en 2022-2023, soit une croissance de 6,7 % par rapport à 2021-2022. Ils atteindront 12,5 milliards de dollars en 2023-2024 et 13,1 milliards de dollars en 2024-2025, ce qui représente respectivement une hausse de 7,1 % et de 4,9 %.

- Cette évolution provient principalement des revenus attendus des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires ainsi que des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

- Par exemple, l'évolution des revenus des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur est influencée, entre autres, par les revenus des droits de scolarité, l'évolution des clientèles et les revenus provenant des usagers.

❑ **Hypothèses, risques et analyse de sensibilité pour les revenus autonomes**

■ **Hypothèses**

Les prévisions des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement reposent sur plusieurs hypothèses, données et modèles prévisionnels, qui prennent en compte les perspectives économiques établies par le ministère des Finances¹⁶.

Ces modèles traduisent les relations entre une source de revenus et les indicateurs économiques fondamentaux. À titre d'exemple :

- l'estimation de l'impôt des particuliers est étroitement liée à l'évolution des salaires et traitements, de l'assurance-emploi, des revenus de pension, du revenu des travailleurs autonomes, des gains en capital et des revenus d'intérêts;
- les prévisions des cotisations pour les services de santé sont directement influencées par l'évolution des salaires et traitements;
- l'estimation des impôts des sociétés dépend en grande partie de l'évolution de l'excédent d'exploitation net des sociétés;
- les prévisions de la taxe de vente du Québec (TVQ) reposent principalement sur les perspectives de croissance de la consommation des ménages (excluant les produits alimentaires et le logement) et des investissements résidentiels;
- l'estimation des taxes spécifiques (carburants, produits du tabac et boissons alcooliques) reflète l'évolution de l'indice des prix à la consommation et de divers indicateurs économiques, tels que le prix de l'essence et le revenu disponible des ménages par habitant.

¹⁴ Le détail des revenus provenant des droits et permis est présenté à l'annexe 1.

¹⁵ Le détail des revenus divers est présenté à l'annexe 1.

¹⁶ Les principales hypothèses qui soutiennent les perspectives économiques établies par le ministère des Finances sont présentées aux pages 21 à 26.

Les prévisions des revenus autonomes reposent également sur les données les plus récentes disponibles lors de l'élaboration du cadre financier, telles que les données de Revenu Québec provenant des déclarations de revenus et des assiettes fiscales, ainsi que les données préliminaires des comptes publics du gouvernement du Québec.

Elle tient compte du régime fiscal en vigueur et des impacts financiers prévus des mesures fiscales et budgétaires annoncées par le gouvernement du Québec, dont l'harmonisation de ces mesures à celles du budget fédéral.

■ Risques

La finalisation de la comptabilisation des données pour 2021-2022 et le suivi des revenus en cours d'année pour l'année financière 2022-2023 constituent des éléments de risque et d'incertitude qui peuvent conduire à des résultats différents de ceux prévus et avoir un impact sur le niveau des revenus de l'année 2022-2023 et des années subséquentes.

Pour l'année financière 2021-2022, les données réelles finales seront connues au moment du dépôt des comptes publics du gouvernement du Québec à l'automne 2022.

Enfin, les prévisions de l'année 2022-2023 et des années subséquentes comportent également un niveau de risque et d'incertitude étant donné qu'elles s'appuient sur des hypothèses relatives à des événements futurs, telles que l'évolution de la conjoncture économique.

À titre d'exemple, la prévision des revenus des impôts des sociétés est empreinte d'un niveau d'incertitude résultant de la combinaison de plusieurs facteurs économiques, décisionnels et administratifs, tels :

- le cadre légal qui permet aux entreprises de faire des choix en matière de fiscalité, notamment l'utilisation de pertes reportées;
- la possibilité d'ajuster les versements d'acomptes provisionnels;
- le délai de production et de traitement des déclarations de revenus, lequel influence la constatation des impôts des sociétés.

Par ailleurs, plusieurs risques continuent de peser sur les prévisions des revenus autonomes à compter de 2022-2023. Par exemple :

- l'invasion de l'Ukraine, la persistance de goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement et les pressions à la hausse sur les salaires pourraient créer des tensions sur les volumes et les prix de certains biens, réduire l'activité dans certains secteurs et nuire aux bénéfices des entreprises, ce qui constitue un risque pour la prévision des revenus des impôts des sociétés;
- la hausse des taux d'intérêt et des prix ainsi que le retrait progressif des aides gouvernementales pourraient affecter le revenu disponible des ménages et leur pouvoir d'achat, ce qui constitue un risque pour la prévision des revenus des taxes à la consommation;
- la volatilité des prix due à la hausse des prix des matières premières pèse sur les prix des carburants et de certains biens et services, affectant le pouvoir d'achat des ménages et les coûts de production des entreprises, ce qui constitue un risque pour la prévision des revenus des taxes à la consommation et des impôts des sociétés;
- la faible disponibilité de la main-d'œuvre et les tensions qui en découlent sur les salaires et traitements, ce qui constitue un risque notamment pour la prévision des revenus de l'impôt des particuliers.

■ Analyse de sensibilité

La prévision du PIB nominal est en général un bon indicateur de la croissance des revenus autonomes¹⁷, étant donné le lien direct qui existe entre les assiettes taxables et le PIB nominal.

- Selon les estimations du ministère des Finances, une variation de 1 point de pourcentage du PIB nominal a un impact de l'ordre de 1,0 milliard de dollars sur les revenus autonomes du gouvernement.

Cette analyse de sensibilité est fondée sur une révision de chacune des assiettes taxables, proportionnelle à la révision du PIB nominal.

- Dans les faits, une variation des perspectives peut toucher davantage certaines variables économiques et avoir des répercussions plus importantes sur certaines assiettes taxables que sur d'autres.

L'analyse de sensibilité établit une relation historique moyenne entre l'évolution des revenus autonomes et la croissance du PIB nominal. Ainsi, sans pour autant perdre sa validité, elle peut ne pas être respectée pour une année donnée en fonction du contexte économique.

- En effet, pour une année donnée, les fluctuations économiques peuvent avoir des effets différents sur les revenus en raison de changements de comportement des agents économiques.
- Dans ces situations, il est possible d'observer une variation des revenus autonomes plus ou moins marquée comparativement à celle du PIB nominal.

¹⁷ Il s'agit des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.

TABLEAU 21

**Sensibilité des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement
aux principales variables économiques**

Variables	Prévisions de croissance pour 2022	Impacts pour l'année financière 2022-2023
PIB nominal	9,6 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus autonomes ⁽¹⁾ de l'ordre de 1,0 G\$.
Salaires et traitements	10,7 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de l'impôt des particuliers de l'ordre de 410 M\$.
Assurance-emploi	-61,8 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de l'impôt des particuliers de l'ordre de 5 M\$.
Revenus de pension	4,5 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de l'impôt des particuliers de l'ordre de 60 M\$.
Excédent d'exploitation net des sociétés	-4,6 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus des impôts des sociétés de l'ordre de 65 M\$.
Consommation excluant les produits alimentaires et le logement	13,2 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de la TVQ de l'ordre de 200 M\$.
Investissements résidentiels	6,2 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de la TVQ de l'ordre de 45 M\$.

(1) Il s'agit des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.

3.1.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement

Les entreprises du gouvernement sont composées des sociétés publiques qui possèdent une vocation commerciale, une autonomie de gestion et une autosuffisance financière. Les revenus provenant des entreprises du gouvernement correspondent substantiellement aux résultats nets de ces sociétés.

Les revenus provenant des entreprises du gouvernement s'établissent à 6,0 milliards de dollars en 2021-2022, en hausse de 32,9 %, à 6,2 milliards de dollars en 2022-2023, en hausse de 4,0 %, à 6,7 milliards de dollars en 2023-2024, en hausse de 7,7 %, et à 7,0 milliards de dollars en 2024-2025, en hausse de 5,3 %.

TABEAU 22

Évolution des revenus provenant des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Hydro-Québec	3 061	3 200	3 450	3 750
Loto-Québec	1 118	1 301	1 461	1 479
Société des alcools du Québec	1 350	1 369	1 410	1 421
Investissement Québec	345	231	252	276
Société québécoise du cannabis ⁽¹⁾	76	94	105	104
Autres ⁽²⁾	17	12	10	10
TOTAL	5 967	6 207	6 688	7 040
Variation en %	32,9	4,0	7,7	5,3

(1) Les revenus sont affectés au Fonds de lutte contre les dépendances.

(2) Les autres entreprises du gouvernement sont la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, Capital Financière agricole et la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

La croissance de 32,9 % en 2021-2022 reflète principalement le retour progressif à la normale des résultats attendus après les diminutions exceptionnelles en 2020-2021 en lien avec la COVID-19. Elle inclut une augmentation des résultats attendus :

- d'Hydro-Québec, à la suite principalement de la hausse des ventes d'électricité au Québec;
- de Loto-Québec, en raison de la réouverture graduelle de ses installations avec l'application des mesures de distanciation physique requises.

La croissance de 4,0 % en 2022-2023 s'explique notamment par l'augmentation des résultats attendus :

- de Loto-Québec, en raison du retour progressif à son plein fonctionnement;
- d'Hydro-Québec, en raison de la hausse de la valeur des exportations et des ventes d'électricité au Québec.

La croissance de 7,7 % en 2023-2024 s'explique notamment par l'augmentation des résultats attendus :

- d'Hydro-Québec, en raison de la hausse des ventes d'électricité au Québec;
- de Loto-Québec, à la suite d'une hausse des profits dans l'ensemble de ses secteurs d'activité après le retour à la normale de ses activités, dû à la fin prévue des mesures sanitaires.

La croissance de 5,3 % en 2024-2025 s'explique principalement par l'augmentation des résultats attendus d'Hydro-Québec, en raison de la hausse des ventes d'électricité au Québec.

❑ **Hypothèses, risques et analyse de sensibilité pour les entreprises du gouvernement**

■ **Hypothèses**

Les prévisions de revenus provenant des entreprises du gouvernement varient principalement en fonction des résultats d'Hydro-Québec, puisque ses revenus représentent près de la moitié des revenus provenant des entreprises du gouvernement.

- Hydro-Québec considère notamment les températures hivernales normales, l'indice des prix à la consommation ainsi que le volume et le prix de l'énergie sur les marchés extérieurs pour déterminer ses prévisions.
- Les revenus provenant de Loto-Québec, de la Société des alcools du Québec et de la Société québécoise du cannabis sont estimés en fonction, notamment, des habitudes de consommation de leurs clients.
- Les revenus provenant d'Investissement Québec sont dépendants de la conjoncture économique et des rendements attendus des différents projets d'investissement.

■ **Risques**

Les prévisions des entreprises du gouvernement dépendent de l'information disponible au moment où elles sont réalisées. Des mises à jour de l'information, notamment l'évolution de la pandémie, peuvent ainsi avoir un impact sur les prévisions.

- De plus, il est à considérer que certaines variables, concernant par exemple les conditions météorologiques, sont difficilement prévisibles.

■ **Analyse de sensibilité**

Pour Hydro-Québec, une variation de :

- 1,0 ¢ US/kWh du prix de l'énergie sur les marchés extérieurs modifie son bénéfice net annuel d'environ 210 millions de dollars;
- 1 °C de la température hivernale, comparativement à la température normale, modifie son bénéfice net d'environ 120 millions de dollars.

Pour Loto-Québec, une variation de 1 % des ventes modifie son bénéfice net de plus de 10 millions de dollars.

Pour la Société des alcools du Québec, une variation de 1 % des ventes modifie son bénéfice net de près de 20 millions de dollars.

Pour Investissement Québec, une variation de 1 point de pourcentage des taux d'intérêt modifie son bénéfice net de près de 10 millions de dollars.

Pour la Société québécoise du cannabis, une variation de 1 % des ventes modifie son bénéfice net de près de 2 millions de dollars.

3.1.3 Les transferts fédéraux

Les revenus de transferts fédéraux se sont établis à 29,1 milliards de dollars en 2021-2022. De faibles variations des transferts fédéraux sont prévues en 2022-2023 (1,6 %), en 2023-2024 (0,1 %) et en 2024-2025 (1,0 %).

Les revenus de péréquation et les transferts pour la santé augmenteront à compter de 2023-2024 en raison de la croissance des enveloppes à l'échelle canadienne, qui correspond à celle du PIB nominal canadien¹⁸.

Une diminution des revenus provenant des autres programmes est par ailleurs prévue à compter de 2023-2024, et ce, en raison de la non-récurrence de certaines aides de même que du rythme de réalisation des projets d'infrastructures qui font l'objet d'un financement fédéral.

TABLEAU 23

Évolution des transferts fédéraux (en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Péréquation	13 119	13 666	14 075	14 536
<i>Variation en %</i>	<i>-1,0</i>	<i>4,2</i>	<i>3,0</i>	<i>3,3</i>
Transferts pour la santé ⁽¹⁾	8 244	7 423	7 830	8 346
<i>Variation en %</i>	<i>21,2</i>	<i>-10,0</i>	<i>5,5</i>	<i>6,6</i>
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 555	1 466	1 531	1 563
<i>Variation en %</i>	<i>-2,2</i>	<i>-5,7</i>	<i>4,4</i>	<i>2,1</i>
Autres programmes	6 223	7 045	6 195	5 476
<i>Variation en %</i>	<i>-31,4</i>	<i>13,2</i>	<i>-12,1</i>	<i>-11,6</i>
TOTAL	29 141	29 600	29 631	29 921
<i>Variation en %</i>	<i>-5,1</i>	<i>1,6</i>	<i>0,1</i>	<i>1,0</i>

(1) Les transferts en santé diminueront en 2022-2023 de 10,0 % en raison du versement ponctuel, l'année précédente, d'une somme pour appuyer le système de santé et la vaccination dans le contexte de la pandémie.

¹⁸ En 2023-2024, l'augmentation de l'enveloppe du TCS et du programme de péréquation est basée sur la croissance annuelle moyenne du PIB nominal canadien de 2021 (1/3), de 2022 (1/3) et de 2023 (1/3). Or, il s'agit d'années de forte croissance.

❑ Hypothèses, risques et analyse de sensibilité pour les transferts fédéraux

■ Hypothèses

Les transferts fédéraux correspondent aux revenus du gouvernement fédéral qui sont versés au Québec en vertu de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, auxquels s'ajoutent les revenus des autres programmes qui découlent d'ententes bilatérales.

Ils comprennent principalement les revenus de la péréquation et les revenus du Transfert canadien en matière de santé (TCS)¹⁹ et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS).

■ Péréquation

Le programme de péréquation a pour but de combler les écarts de capacité fiscale des provinces à la moyenne des 10 provinces, permettant ainsi aux provinces bénéficiaires d'offrir des services publics à des niveaux de qualité et de fiscalité sensiblement comparables.

— Depuis 2009-2010, l'enveloppe de péréquation ne correspond plus aux écarts de capacité fiscale puisqu'elle croît au même rythme que le PIB nominal canadien.

Le calcul des paiements de péréquation est basé sur la capacité fiscale par habitant d'une province, qui est définie comme les revenus qu'elle obtiendrait si elle appliquait les taux de taxation moyens en vigueur dans les 10 provinces à ses propres assiettes fiscales.

— Pour que les paiements du Québec soient établis, il est nécessaire de considérer la capacité fiscale de chacune des provinces, qui découle de données économiques et fiscales.

Les revenus de péréquation du Québec pour 2022-2023 et les années précédentes ont été confirmés par le gouvernement fédéral et ne seront pas révisés.

■ Transfert canadien en matière de santé et Transfert canadien en matière de programmes sociaux

Les transferts pour la santé sont principalement composés des revenus du TCS. Ils comprennent également les revenus qui découlent d'ententes bilatérales relatives à la santé. Ces ententes ont une durée déterminée.

Les transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux sont déterminés à partir des revenus du TCPS²⁰.

— L'enveloppe du TCS croît au même rythme que le PIB nominal canadien, alors que celle du TCPS croît de 3 % par année.

— Ces enveloppes sont réparties par habitant.

■ Autres programmes

Les revenus des autres programmes découlent, pour la plupart, d'ententes avec le gouvernement fédéral qui visent différents objectifs, par exemple l'intégration des immigrants, les ententes relatives au marché du travail et les ententes en matière d'infrastructures.

¹⁹ Le Conseil de la fédération demande au gouvernement fédéral d'augmenter le TCS à 35 % des dépenses de santé des provinces et territoires. Aucun revenu associé à cette demande n'a été intégré au cadre financier.

²⁰ Les revenus du Québec qui découlent du TCS et du TCPS sont déduits d'une partie de la valeur de l'abattement spécial du Québec.

■ Risques

■ Péréquation

Le principal risque relatif à la prévision de la péréquation concerne l'estimation de la capacité fiscale de chacune des provinces, étant donné que le gouvernement fédéral ne publie aucune prévision des paiements de péréquation par province.

Le gouvernement fédéral ne publie que les paiements de péréquation de chacune des provinces de l'année en cours ainsi qu'une projection quinquennale de l'enveloppe totale de péréquation.

Les provinces bénéficiaires de péréquation doivent donc effectuer leur propre prévision de revenus de péréquation, basée sur une formule détaillée.

- L'estimation des revenus de péréquation du Québec implique notamment de prévoir la capacité fiscale de chacune des provinces, ce qui nécessite la considération de nombreuses variables par exemple l'impôt fédéral de base (IFB) pour l'assiette de l'impôt sur le revenu des particuliers ainsi que l'excédent d'exploitation net pour l'assiette de l'impôt sur le revenu des sociétés.
- Le programme de péréquation fait habituellement l'objet d'un examen tous les cinq ans, qui peut impliquer des changements à la formule sur laquelle il s'appuie.

■ Transfert canadien en matière de santé et Transfert canadien en matière de programmes sociaux

Les principaux risques relatifs aux prévisions des revenus qui découlent du TCS et du TCPS concernent l'estimation de la valeur de l'abattement spécial du Québec, qui est basée sur les variables économiques du Québec et l'impact de changements fiscaux faits par le gouvernement fédéral à l'IFB, le cas échéant, de même que l'estimation de la population des provinces et des territoires.

■ Analyse de sensibilité

Les prévisions des revenus de péréquation, du TCS et du TCPS reposent notamment sur les variables économiques et démographiques suivantes :

- la croissance du PIB nominal canadien, puisque l'enveloppe de péréquation et celle du TCS croissent au même rythme que lui;
- la croissance des salaires et traitements, qui est le principal indicateur de l'IFB, lequel détermine :
 - la capacité fiscale du Québec à l'assiette de l'impôt sur le revenu des particuliers considérée dans le programme de péréquation,
 - la valeur de l'abattement spécial du Québec, qui est déduite du TCS et du TCPS (respectivement 62 % et 38 % des 13,5 points d'IFB au Québec);
- la part de la population du Québec parmi les provinces, étant donné que :
 - le calcul des revenus de péréquation est basé sur la capacité fiscale par habitant d'une province,
 - le TCS et le TCPS sont répartis par habitant.

À la prévision des revenus de péréquation s'ajoute également l'excédent d'exploitation net, qui représente le principal indicateur du revenu imposable des sociétés, lequel détermine la capacité fiscale du Québec à l'assiette de l'impôt sur le revenu des sociétés.

L'analyse de sensibilité peut ne pas s'appliquer pour une année donnée advenant un contexte économique particulier ou des modifications apportées par le gouvernement fédéral au fonctionnement de ces transferts.

Par ailleurs, l'analyse de sensibilité des revenus de péréquation repose sur une hausse de 1 point de pourcentage de la croissance des variables économiques du Québec, sans effet sur celle des autres provinces.

TABLEAU 24

Sensibilité des transferts fédéraux aux principales variables économiques et démographiques

Variables	Prévisions pour 2022	Impacts pour l'année financière 2022-2023
Croissance du PIB nominal canadien	11,7 %	Une hausse de 1 point de pourcentage fait augmenter les revenus de péréquation ⁽¹⁾ de l'ordre de 25 M\$.
		Une hausse de 1 point de pourcentage fait augmenter les revenus du TCS ⁽¹⁾ de l'ordre de 35 M\$.
Croissance des salaires et traitements au Québec	10,7 %	Une hausse de 1 point de pourcentage fait diminuer les revenus de péréquation ⁽²⁾ de l'ordre de 85 M\$.
		Une hausse de 1 point de pourcentage fait diminuer les revenus du TCS et du TCPS de l'ordre de 50 M\$.
Croissance de l'excédent d'exploitation net des sociétés au Québec	-4,6 %	Une hausse de 1 point de pourcentage fait diminuer les revenus de péréquation ⁽²⁾ de l'ordre de 15 M\$.
Part de population du Québec dans le Canada	22,4 %	Une hausse de 0,1 point de pourcentage fait augmenter les revenus de péréquation ⁽²⁾ de l'ordre de 140 M\$.
		Une hausse de 0,1 point de pourcentage fait augmenter les revenus du TCS et du TCPS de l'ordre de 60 M\$.

(1) Les enveloppes de péréquation et du TCS de 2022-2023 ont été déterminées en décembre 2021 par le gouvernement fédéral et ne seront pas révisées. Une hausse de la croissance en 2022 aurait un impact à compter de 2023-2024.

(2) En raison du décalage de deux ans qui existe dans la formule de péréquation, une hausse de la croissance en 2022 aurait un impact à compter de 2024-2025. Pour les années 2022-2023 et 2023-2024, l'impact serait nul.

3.2 L'évolution des dépenses

Les dépenses comprennent, d'une part, les dépenses de portefeuilles liées à la prestation des services publics, lesquelles sont influencées par la démographie et les prix, et, d'autre part, le service de la dette.

Les dépenses²¹ totalisent 126,9 milliards de dollars en 2021-2022, soit 118,3 milliards de dollars au chapitre des dépenses de portefeuilles et 8,6 milliards de dollars pour le service de la dette.

— Elles s'établiront à 138,3 milliards de dollars en 2022-2023, à 143,5 milliards de dollars en 2023-2024 et à 148,3 milliards de dollars en 2024-2025.

La croissance des dépenses s'établit à 11,5 % en 2021-2022, puis sera de 9,0 %²² en 2022-2023, de 3,7 % en 2023-2024 et de 3,3 % en 2024-2025.

La croissance de 11,5 % des dépenses en 2021-2022 s'explique par :

- la hausse de 11,4 % des dépenses de portefeuilles, laquelle est due au montant ponctuel pour le coût de la vie ainsi qu'à la reprise des activités gouvernementales qui ont été au ralenti en 2020, soit durant la première année de la pandémie;
- la hausse de 12,1 % du service de la dette, causée par l'augmentation de la dette ainsi que par la remontée des taux d'intérêt.

TABLEAU 25

Évolution des dépenses (en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Dépenses de portefeuilles	118 272	128 154	134 472	138 370
Variation en %	11,4	8,4 ⁽¹⁾	4,9	2,9
Service de la dette	8 619	10 189	9 000	9 888
Variation en %	12,1	18,2	-11,7	9,9
TOTAL⁽²⁾	126 891	138 343	143 472	148 258
Variation en %	11,5	9,0	3,7	3,3

(1) Par rapport au budget 2022-2023, cette croissance est de 3,5 points de pourcentage plus élevée. Ceci s'explique principalement par des dépenses moins élevées que prévu en 2021-2022, notamment dans les portefeuilles Santé et Services sociaux, Éducation, Enseignement supérieur et Économie et Innovation.

(2) Les dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 ne sont pas incluses dans le total des dépenses.

3.2.1 Les dépenses de portefeuilles

Pour atteindre ses objectifs et réaliser ses activités, le gouvernement met sur pied des programmes administrés par des entités gouvernementales, dont les ministères et les organismes. L'ensemble des entités sous la responsabilité d'un ministre constitue un portefeuille²³.

Avant la prise en compte des dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19, les dépenses de portefeuilles s'établiront à 118,3 milliards de dollars en 2021-2022, à 128,2 milliards de dollars en 2022-2023, à 134,5 milliards de dollars en 2023-2024 et à 138,4 milliards de dollars en 2024-2025.

Les dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 s'élèveront à 9,2 milliards de dollars en 2021-2022, à 2,4 milliards de dollars en 2022-2023 et à 0,5 milliard de dollars en 2023-2024.

²¹ Les dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 ne sont pas incluses dans le total des dépenses.

²² Par rapport au budget 2022-2023, cette croissance est de 4,2 points de pourcentage plus élevée. Ceci s'explique principalement par des dépenses moins élevées que prévu en 2021-2022.

²³ Les entités pour chaque portefeuille ministériel sont présentées à l'annexe 3. Le détail des dépenses de portefeuilles est présenté à l'annexe 2.

TABLEAU 26

Évolution des dépenses de portefeuilles
 (en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Santé et Services sociaux	50 416	54 299	58 753	61 170
Variation en %	8,4	7,7	8,2	4,1
Éducation	17 656	19 212	20 248	20 947
Variation en %	6,6	8,8	5,4	3,5
Enseignement supérieur	8 518	10 231	10 717	11 067
Variation en %	2,9	20,1 ⁽¹⁾	4,8	3,3
Famille	7 418	8 060	8 301	8 417
Variation en %	11,0	8,7 ⁽²⁾	3,0	1,4
Transports	6 858	6 776	6 906	8 217
Variation en %	31,8	-1,2	1,9	19,0 ⁽³⁾
Travail, Emploi et Solidarité sociale	8 728	5 667	5 571	5 525
Variation en %	82,9	-35,1 ⁽⁴⁾	-1,7	-0,8
Affaires municipales et Habitation	3 609	4 399	4 417	4 427
Variation en %	17,0	21,9 ⁽⁵⁾	0,4 ⁽⁵⁾	0,2 ⁽⁵⁾
Économie et Innovation ⁽⁶⁾	2 574	3 642	3 322	3 267
Variation en %	-9,5	41,5 ⁽⁷⁾	-8,8	-1,6
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	1 850	2 233	2 213	2 198
Variation en %	60,3	20,7 ⁽⁸⁾	-0,9	-0,7
Autres portefeuilles ⁽⁹⁾	10 646	13 636	14 025	13 135
Variation en %	-3,4	28,1	2,9	-6,3
Sous-total	118 272	128 154	134 472	138 370
Variation en %	11,4	8,4	4,9	2,9
Dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19	9 178	2 355	462	18
TOTAL	127 450	130 509	134 934	138 388
Variation en %	7,0	2,4	3,4	2,6

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

L'évolution des dépenses de portefeuilles incluant les mesures de soutien et de relance COVID-19 est présentée à l'annexe 2.

(1) La croissance est expliquée notamment par la mise en place des bourses Perspective Québec, les initiatives du budget 2022-2023, la hausse des investissements en infrastructures et la bonification du programme d'aide financière aux études.

(2) La croissance est expliquée notamment par le financement des nouvelles places en services de garde subventionnés et de la rémunération de leur personnel.

(3) La croissance est expliquée principalement par la bonification du Fonds des réseaux de transport terrestre.

(4) Les variations en 2022-2023 et en 2023-2024 s'expliquent, notamment, par la non-récurrence du montant ponctuel pour le coût de la vie.

(5) Les croissances s'expliquent par l'accélération, en 2022-2023, de la réalisation de logements sociaux et, à partir de 2023-2024, par la mise à jour de la valeur du partage de la croissance d'un point de la TVQ selon le pacte fiscal.

(6) La croissance négative de ce portefeuille est notamment attribuable à la fin de certaines initiatives. De plus, les dépenses de ce portefeuille peuvent varier en fonction du contexte économique.

(7) La croissance est expliquée notamment par le déploiement de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027 et par l'accroissement de la provision pour les interventions financières.

(8) La croissance est principalement expliquée par la hausse des dépenses du Fonds d'électrification et de changements climatiques.

(9) Les autres portefeuilles incluent les éliminations interportefeuilles, qui résultent de l'élimination des opérations réciproques entre les entités de différents portefeuilles.

❑ Santé et Services sociaux

Les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux comprennent principalement les activités des organismes du réseau de la santé et des services sociaux et les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Ce portefeuille comprend également les dépenses des autres organismes gouvernementaux reliés à la santé, tels que Héma-Québec. Ces dépenses sont influencées par l'augmentation et le vieillissement de la population, par la rémunération du personnel des établissements de santé, de même que par l'introduction de nouvelles technologies et de médicaments.

Les croissances de ce portefeuille s'expliquent tant par la mise en place des mesures visant à rétablir le système de santé et à rehausser les soins et les services à la population que par les besoins accrus des organismes du réseau de la santé et des services sociaux. En outre, les coûts de reconduction identifiés dans le budget 2022-2023 sont maintenant entièrement financés.

❑ Éducation

Les dépenses du portefeuille Éducation sont principalement consacrées aux activités des établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. Ce portefeuille comprend également les programmes visant à promouvoir les activités de loisir et de sport ainsi que les programmes liés à la condition féminine. De manière générale, elles varient selon l'évolution des clientèles et de la rémunération du personnel des centres de services scolaires et commissions scolaires.

Les croissances de ce portefeuille s'expliquent, notamment pour 2022-2023, par la bonification du tutorat et le soutien à la réussite et la persévérance scolaire.

❑ Enseignement supérieur

Les dépenses du portefeuille Enseignement supérieur sont principalement consacrées aux activités des établissements d'enseignement de niveau collégial et universitaire. Ce portefeuille comprend également l'aide financière aux études. De manière générale, elles varient selon l'évolution des clientèles et de la rémunération du personnel des réseaux collégial et universitaire.

Les croissances importantes de ce portefeuille, principalement en 2022-2023, s'expliquent par la mise en place des bourses Perspective Québec, les initiatives annoncées dans le budget 2022-2023, la hausse des investissements en infrastructures et la bonification du programme d'aide financière aux études.

❑ Famille

Les dépenses du portefeuille Famille comprennent essentiellement le financement des services de garde à l'enfance et des prestations familiales.

Les croissances de ce portefeuille sont liées au financement des nouvelles places en services de garde subventionnés et de la rémunération de leur personnel.

❑ Transports

Les dépenses du portefeuille Transports comprennent principalement la construction, l'entretien et l'exploitation des infrastructures routières ainsi que le financement des services de transport en commun. Les dépenses comprennent également la gestion des équipements roulants, de la flotte aérienne et des services de traversiers du gouvernement.

Les croissances de ce portefeuille s'expliquent, de manière plus importante en 2024-2025, par une augmentation des investissements en transport collectif.

❑ Travail, Emploi et Solidarité sociale

Les dépenses du portefeuille Travail, Emploi et Solidarité sociale comprennent principalement les programmes d'aide financière aux personnes, dont l'aide de dernier recours, et les programmes d'aide à l'emploi. Elles comprennent également l'administration des centres locaux d'emploi et du régime québécois d'assurance parentale ainsi que l'encadrement du milieu du travail.

Les variations de ce portefeuille s'expliquent, notamment, par la non-réurrence de la prestation exceptionnelle pour le coût de la vie annoncée dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2021* et du montant ponctuel pour le coût de la vie annoncé au budget 2022-2023.

❑ Affaires municipales et Habitation

Les dépenses du portefeuille Affaires municipales et Habitation comprennent principalement le soutien financier aux municipalités, notamment pour les infrastructures, pour les logements sociaux et pour les compensations tenant lieu de taxes, ainsi que les mesures de développement des régions et de la métropole.

Les croissances de ce portefeuille s'expliquent par l'accélération, en 2022-2023, de la réalisation de logements sociaux et, à partir de 2023-2024, par la mise à jour de la valeur du partage de la croissance d'un point de la TVQ selon le pacte fiscal.

❑ Économie et Innovation

Les dépenses du portefeuille Économie et Innovation sont principalement consacrées au financement des projets de développement économique et au soutien à la recherche et à l'innovation.

Les variations de ce portefeuille s'expliquent, en 2022-2023, par le déploiement de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation et par l'accroissement de la provision pour les interventions financières.

❑ Environnement et Lutte contre les changements climatiques

Les dépenses du portefeuille Environnement et Lutte contre les changements climatiques sont principalement consacrées au financement des mesures visant la lutte contre les changements climatiques, la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité. Les dépenses comprennent également l'exploitation des barrages publics ainsi que la gestion foncière du domaine hydrique de l'État.

Les variations de ce portefeuille s'expliquent, en 2022-2023, par une augmentation des dépenses du Fonds d'électrification et de changements climatiques et par une augmentation ponctuelle du financement du Plan pour une économie verte, en 2023-2024, par la non-réurrence de ce financement et, en 2024-2025, par la fin du Plan d'action 2019-2024 de RECYC-QUÉBEC.

❑ Autres portefeuilles

Les dépenses des autres portefeuilles incluent les dépenses de tous les autres portefeuilles, qui comprennent notamment les programmes du secteur de la culture, de l'immigration, du tourisme et des ressources naturelles ainsi que les activités du système judiciaire, de la sécurité publique, des relations internationales, du pouvoir législatif et des organismes centraux.

Les variations dans les croissances des autres portefeuilles sont présentées dans l'encadré de la page suivante.

Effet des facteurs ponctuels sur la croissance des dépenses de portefeuilles

Les variations des dépenses dans les autres portefeuilles se chiffrent à 2,9% en 2023-2024 et à -6,3 % en 2024-2025. La variation négative en 2024-2025 s'explique par divers éléments générant des variations ponctuelles et atypiques, notamment les investissements pour déployer Internet haute vitesse dans toutes les régions ainsi que les infrastructures municipales financées par le gouvernement fédéral.

En excluant les facteurs ponctuels affectant les autres portefeuilles, la croissance se chiffre à 3,2 % en 2023-2024 et à 0,8 % en 2024-2025.

Facteurs ponctuels aux autres portefeuilles (en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Autres portefeuilles	10 646	13 636	14 025	13 135
Variation en %	-3,4	28,1	2,9	-6,3
MOINS :				
Dépenses prévues non réalisées	-988	—	—	—
Provision au Fonds de suppléance	—	200	400	400
Provision pour la francisation des immigrants	—	169	183	187
Tenue des élections générales provinciales	—	109	—	—
Mesures visant à poursuivre le virage numérique (MCN et MCE) ⁽¹⁾	—	85	115	—
Infrastructures municipales financées par le gouvernement fédéral	656	984	1 065	185
Investissements pour déployer Internet haute vitesse dans toutes les régions	56	228	25	25
Sous-total – Principaux facteurs ponctuels	-276	1 775	1 788	797
AUTRES PORTEFEUILLES APRÈS RETRAIT DES PRINCIPAUX FACTEURS PONCTUELS	10 922	11 861	12 237	12 338
Variation en %		8,62⁽²⁾	3,2	0,8

(1) Ces sigles désignent le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et le ministère du Conseil exécutif.

(2) La croissance en 2022-2023 est principalement attribuable aux mesures du budget 2022-2023.

Dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19

Même si la plupart des mesures de soutien et de relance pour répondre à la crise sanitaire ont été mises en œuvre en 2020-2021, le gouvernement continuera de soutenir les Québécois et l'économie au cours des prochaines années.

Les dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 totalisent 9,2 milliards de dollars en 2021-2022, 2,4 milliards de dollars en 2022-2023 et 0,5 milliard de dollars en 2023-2024.

À titre d'exemple, en santé et services sociaux, des sommes ont été investies dans le but de mettre en place des actions temporaires pour vaincre la crise sanitaire, notamment l'achat d'équipement de protection individuel et de tests de dépistage, la campagne de vaccination et l'octroi de primes salariales offertes aux employés des établissements de santé. Elles visent également à rattraper le retard dans les activités de chirurgie en raison du délestage.

En éducation, la majeure partie des dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 a permis de soutenir la réussite scolaire et la consolidation des apprentissages, notamment grâce au programme de tutorat. Du côté de l'enseignement supérieur, les investissements visent principalement à alléger le fardeau financier des étudiants en contexte de pandémie.

Enfin, le gouvernement a apporté une aide afin de soutenir les entreprises touchées par la pandémie et de favoriser la croissance économique.

Dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19

(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Total
Santé et Services sociaux	7 320	1 595	368	—	9 283
Éducation	185	60	—	—	245
Enseignement supérieur	230	72	—	—	302
Famille	25	—	—	—	25
Transports	140	245	—	—	385
Travail, Emploi et Solidarité sociale	118	43	2	—	163
Affaires municipales et Habitation	—	—	—	—	—
Économie et Innovation	603	106	69	—	777
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	—	—	—	—	—
Autres portefeuilles	557	234	24	18	832
TOTAL	9 178	2 355	462	18	12 012

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

❑ Hypothèses, risques et analyse de sensibilité pour les dépenses de portefeuilles

■ Hypothèses

Le ministère des Finances établit la cible pluriannuelle de dépenses pour l'horizon du cadre financier.

- Cette cible est établie essentiellement en fonction des orientations budgétaires du gouvernement.
- Elle est notamment tributaire des coûts de reconduction des programmes, de l'évolution des revenus ainsi que de l'analyse et du suivi en cours d'année des revenus et des dépenses du gouvernement.

Le Secrétariat du Conseil du trésor, en collaboration avec les ministères, estime les coûts de reconduction des programmes.

Les coûts de reconduction des programmes gouvernementaux représentent l'évaluation exhaustive des dépenses liées au maintien de la prestation des services et des programmes existants.

- Étant donné la sensibilité des dépenses à certains paramètres économiques et démographiques, le calcul des coûts de reconduction considère des facteurs tels que l'évolution des prix des biens et services, l'accroissement de la population, son vieillissement et les changements dans les différentes clientèles.
- Il prend également en compte l'impact des décisions gouvernementales, tel que le coût lié à des engagements passés et aux conventions collectives.

TABEAU 27

Facteurs qui influencent les coûts de reconduction des programmes gouvernementaux et la cible pluriannuelle de dépenses

Coûts de reconduction des programmes gouvernementaux	Cible pluriannuelle de dépenses
– Variation de la clientèle – Variation des prix – Variation de la population – Engagements passés	– Capacité de financement, tributaire notamment de l'évolution des revenus – Politiques fiscales et budgétaires – Orientations budgétaires, dont les nouvelles mesures du budget – Suivi en cours d'année des revenus et des dépenses

La cible pluriannuelle des dépenses est comparée aux coûts de reconduction des programmes gouvernementaux pour la gestion éventuelle des écarts constatés.

Lorsque les coûts de reconduction des programmes gouvernementaux sont supérieurs à la cible pluriannuelle de dépenses, des priorités doivent être établies et des choix impliquant des mesures de contrôle des dépenses, de réaffectation ou de relèvement de la cible peuvent être effectués afin de réduire, voire d'éliminer, l'écart à résorber.

- Les ministères et organismes publics ont la responsabilité d'identifier des mesures qui devraient être mises en place afin d'assurer l'atteinte de leur cible de dépenses, sous la coordination du Secrétariat du Conseil du trésor.

Lorsque les coûts de reconduction des programmes gouvernementaux sont inférieurs à la cible pluriannuelle de dépenses, un espace budgétaire est disponible pour mettre en place de nouvelles initiatives ou pour réduire l'objectif de dépenses.

TABLEAU 28

Gestion des écarts entre les coûts de reconduction des programmes gouvernementaux et la cible pluriannuelle de dépenses

Cible globale de dépenses	<	Coûts de reconduction	➡	Mesures d'économie à identifier, réaffectation ou relèvement des dépenses
Cible globale de dépenses	>	Coûts de reconduction	➡	Espace budgétaire pour de nouvelles initiatives ou pour la réduction de l'objectif de dépenses

Dans le but d'assurer le financement intégral des services publics en place, l'écart existant entre les coûts de reconduction des programmes gouvernementaux et la cible des dépenses doit être éliminé pour l'année financière visée par le budget.

Pour les exercices financiers suivants, des écarts peuvent subsister. Lors de la prochaine mise à jour des coûts de reconduction des programmes gouvernementaux, l'écart existant pour l'année visée par le budget doit être à son tour éliminé.

■ **Hypothèses reliées à la démographie**

Les variations de la taille de la population ainsi que de la structure de celle-ci selon les différents groupes d'âge influent sur le niveau et la composition des dépenses publiques.

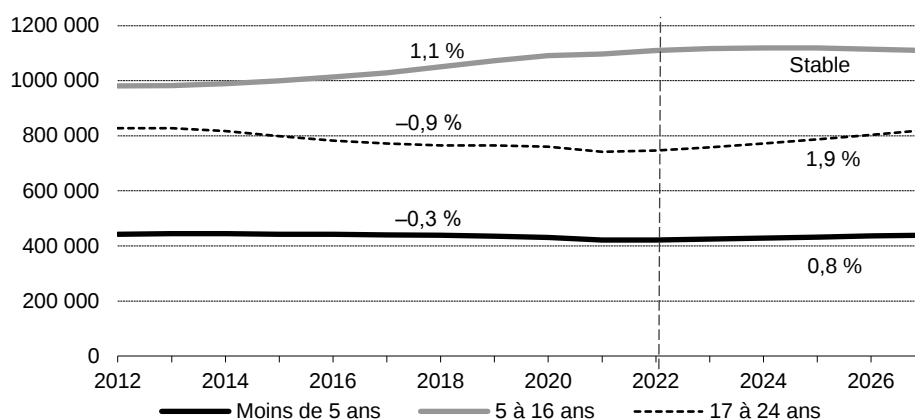
- La croissance de la population constitue un facteur de croissance des dépenses pour le maintien du panier de services publics.
- De plus, la nature et le coût des services publics diffèrent entre les différents groupes d'âge, notamment :
 - les enfants âgés de moins de 5 ans bénéficient de places de services de garde;
 - les jeunes âgés de 5 à 16 ans reçoivent des services d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire;
 - une proportion de jeunes adultes âgés de 17 à 24 ans fréquentent des établissements d'enseignement supérieur.

Au cours des prochaines années, c'est le nombre de personnes âgées de 17 à 24 ans qui connaîtra la croissance la plus importante chez les personnes âgées de moins de 24 ans, avec 1,9 % en moyenne par année.

Ces hypothèses sont prises en considération dans l'évaluation des coûts de reconduction des programmes pour les portefeuilles qui offrent des services à des clientèles spécifiques, par exemple au portefeuille Éducation pour la clientèle âgée de 5 à 16 ans.

GRAPHIQUE 4

Évolution des personnes âgées de moins de 24 ans au Québec de 2012 à 2027
(en nombre)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

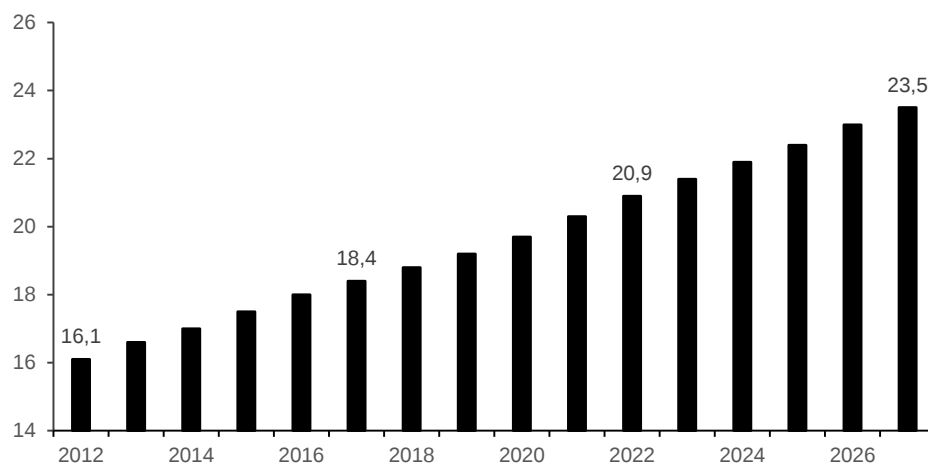
Par ailleurs, la croissance du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus a une incidence sur les dépenses en santé et services sociaux.

— Ce facteur aura aussi une influence sur les coûts de reconduction des programmes de ce secteur.

De 2012 à 2022, le pourcentage du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus dans la population totale est passé de 16,1 % à 20,9 %.

GRAPHIQUE 5

Évolution du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus de 2012 à 2027
(en pourcentage de la population totale)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

■ Rémunération des employés de l'État

Les prix de l'ensemble des services publics prennent également en considération les effets découlant de l'augmentation de la rémunération et des coûts liés au maintien de l'équité salariale et aux ententes particulières.

Des ententes sur la rémunération ont été conclues avec la plupart des employés de l'État, ce qui favorise la prévisibilité des dépenses du gouvernement. Les ententes prévoient notamment :

- des augmentations annuelles de 2,0 % aux 1^{er} avril 2020, 2021 et 2022;
- des augmentations supérieures pour la troisième année visant les salariés gagnant moins de 50 000 \$;
- deux montants forfaitaires pouvant varier entre 600 \$ et 1 200 \$.

Le cadre financier de la négociation comprend des augmentations salariales s'élevant à 9,2 % pour ce règlement, qui s'échelonne sur trois ans.

TABLEAU 29

Augmentations salariales négociées pour la période 2020-2023 (en pourcentage)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total 3 ans
Paramètres salariaux		2,00	2,00	2,00	6,00
Autres bonifications récurrentes		0,40	0,40	0,40	1,20
Total récurrent		2,40	2,40	2,40	7,20
Montants forfaitaires non récurrents	1,00	1,00	—	—	2,00
EFFORT TOTAL POUR LE GOUVERNEMENT					9,20

Note : Les augmentations salariales représentent celles qui ont été négociées avec le front commun.

Les conventions collectives et les ententes prévoient également des bonifications aux conditions de travail des salariés visés par les priorités gouvernementales, principalement :

- les enseignants (réussite éducative);
- les préposés aux bénéficiaires (accessibilité aux soins pour la clientèle en hébergement de longue durée ou recevant des soins à domicile);
- les infirmières.

■ Risques

La variation des clientèles cibles peut avoir un impact sur les dépenses d'un portefeuille ministériel.

- Une variation de la clientèle recevant de l'aide financière de dernier recours, par exemple à la suite d'un ralentissement économique, pourrait représenter un risque et avoir une incidence sur les prévisions de dépenses pour le portefeuille Travail, Emploi et Solidarité sociale.
- Une variation imprévue des effectifs dans les écoles primaires et secondaires, les cégeps ou les universités pourrait avoir un impact sur les dépenses des portefeuilles Éducation et Enseignement supérieur.
- Les dépenses pour le portefeuille Famille pourraient varier à la suite d'un changement dans la clientèle des services de garde subventionnés.

Les changements technologiques peuvent aussi être à l'origine d'une évolution des dépenses dans certains secteurs.

- Les dépenses en santé et services sociaux, par exemple, sont en grande partie liées aux coûts des médicaments et des équipements pour la réalisation de diagnostics qui ont un fort contenu technologique.

De manière générale, les dépenses peuvent être modifiées dans le cas, par exemple, de nouveaux besoins particuliers de la population.

La capacité du gouvernement à réaliser ses objectifs peut être affectée par le phénomène de la rareté de main-d'œuvre. Dans l'éventualité où la main-d'œuvre requise pour la mise en œuvre des programmes est moindre que prévu, il y a un risque que la dépense ne se réalise pas entièrement.

Il est à noter qu'un changement dans l'évolution du niveau général des prix peut influencer sur l'ensemble des dépenses publiques. Ce risque touche différemment les portefeuilles.

La justesse de la prévision des dépenses de rémunération est augmentée lorsque la rémunération des employés de l'État est encadrée dans des ententes. Puisque plusieurs conventions collectives se terminent le 31 mars 2023, l'évolution de la prévision des dépenses de rémunération pourrait différer à partir de 2023-2024.

■ Analyse de sensibilité

Les prévisions du cadre financier prennent en compte :

- les choix budgétaires, qui découlent de la priorisation de certains secteurs par rapport à d'autres dans l'allocation des dépenses;
- les variables économiques et démographiques, qui sont liées aux facteurs de prix (inflation) et de démographie (variation de la population).

Les tableaux 30 et 31 présentent la sensibilité des dépenses de portefeuilles en fonction des choix budgétaires et des facteurs socioéconomiques.

- Il convient de noter que ces données sont des indications et que les impacts peuvent varier selon la nature et l'interaction des facteurs de risque.

■ Choix budgétaire

Les dépenses peuvent varier selon les choix du gouvernement dans l'allocation de ses disponibilités budgétaires.

Ainsi, pour l'année financière 2022-2023, une variation de 1 % des dépenses du portefeuille :

- Santé et Services sociaux entraînerait une variation de ces dépenses de l'ordre de 560 millions de dollars;
 - En particulier, une croissance de 1 % des coûts liés aux technologies dans le domaine de la santé aurait un impact de l'ordre de 385 millions de dollars.
- Éducation entraînerait une variation de ces dépenses de l'ordre de 190 millions de dollars;
- Enseignement supérieur entraînerait une variation de ces dépenses de l'ordre de 100 millions de dollars.

TABLEAU 30

Sensibilité des dépenses à une variation de 1 % pour chaque portefeuille (en millions de dollars)

	Impact pour l'année financière 2022-2023
Santé et Services sociaux	560
Éducation	190
Enseignement supérieur	100
Famille	80
Transports	70
Travail, Emploi et Solidarité sociale	60
Affaires municipales et Habitation	40
Économie et Innovation	40
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	20
Autres portefeuilles	140
TOTAL	1 310

Note : Les chiffres ayant été arrondis à la dizaine, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

▪ **Facteurs socioéconomiques**

L'analyse effectuée permet également d'estimer la sensibilité des dépenses à certains facteurs socioéconomiques.

▪ **Démographie**

Les dépenses sont influencées par les variations de la population totale et par la variation de la taille de la clientèle de certains services en particulier.

Par exemple, une variation de 1 % de l'ensemble de la population ferait varier les dépenses de 1,0 milliard de dollars en 2022-2023, soit 0,8 point de pourcentage du total des dépenses. Les dépenses varieraient de :

- 0,7 point de pourcentage en ce qui concerne le portefeuille Santé et Services sociaux;
- 0,8 point de pourcentage pour le portefeuille Éducation;
- 0,9 point de pourcentage pour le portefeuille Enseignement supérieur.

Une variation de 1 % du nombre de personnes âgées de 0 à 4 ans, soit la population qui influence notamment la demande pour les services de garde, aurait une incidence de 110 millions de dollars sur les dépenses totales.

- Le portefeuille Famille serait le plus touché par un tel changement. Ses dépenses connaîtraient une variation de 1,0 point de pourcentage.

Une variation de 1 % du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus entraînerait une variation de 290 millions de dollars des dépenses totales.

- Les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux augmenteraient de 0,4 point de pourcentage.

▪ **Prix**

Les dépenses publiques sont influencées par les prix des services dispensés par le gouvernement dont l'évolution est étroitement liée à celle du niveau général des prix dans l'économie, c'est-à-dire l'inflation.

Ainsi, une variation uniforme des prix pourrait amener des variations dans les dépenses de portefeuilles.

Les résultats montrent qu'une variation de 1 % des prix amènerait une variation de 570 millions de dollars des dépenses, soit 0,4 point de pourcentage des dépenses totales. En particulier, les dépenses de portefeuilles connaîtraient une variation de :

- 0,3 point de pourcentage pour le portefeuille Santé et Services sociaux;
- 0,1 point de pourcentage pour le portefeuille Éducation;
- 0,2 point de pourcentage pour le portefeuille Enseignement supérieur;
- 0,9 point de pourcentage pour le portefeuille Famille.

TABLEAU 31

Sensibilité des dépenses de portefeuilles à une variation de 1 % de variables socioéconomiques

Variables socioéconomiques		Impact pour l'année financière 2022-2023	
		(en M\$)	(en point de pourcentage)
Démographie			
Population totale	Dépenses totales	1 020	0,8
	Par portefeuille :		
	– Santé et Services sociaux		0,7
	– Éducation		0,8
	– Enseignement supérieur		0,9
	– Famille		1,0
	– Autres		0,8
0 à 4 ans	Dépenses totales	110	0,1
	Par portefeuille :		
	– Famille		1,0
5 à 16 ans	Dépenses totales	210	0,2
	Par portefeuille :		
	– Éducation		0,8
17 à 24 ans	Dépenses totales	130	0,1
	Par portefeuille :		
	– Enseignement supérieur		0,9
65 ans et plus	Dépenses totales	290	0,2
	Par portefeuille :		
	– Santé et Services sociaux		0,4
Prix			
Inflation	Dépenses totales	570	0,4
	– Santé et Services sociaux		0,3
	– Éducation		0,1
	– Enseignement supérieur		0,2
	– Famille		0,9
	– Autres		0,8

3.2.2 Le service de la dette

Le service de la dette se compose des intérêts sur la dette directe ainsi que des intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic.

Il s'établira à 10,2 milliards de dollars en 2022-2023, à 9,0 milliards de dollars en 2023-2024 et à 9,9 milliards de dollars en 2024-2025, ce qui représente respectivement des variations de 18,2 %, de -11,7 % et de 9,9 %.

En 2022-2023, en 2023-2024 et en 2024-2025, les intérêts sur la dette directe varieront respectivement de 21,7 %, de -10,8 % et de 10,8 %, et ce, en raison notamment de l'évolution prévue des taux d'intérêt. La hausse rapide des taux d'intérêt en 2022-2023 entraînera notamment des pertes sur disposition d'actifs dans le cadre de la gestion des activités de placement du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. La non-réurrence de ces pertes explique pourquoi le service de la dette est en diminution en 2023-2024.

Les intérêts nets sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs sont, pour leur part, en diminution, en raison de l'augmentation des revenus de placement du FARR²⁴. Les revenus du FARR sont déduits du service de la dette. En 2021-2022, le FARR a réalisé un rendement de 9,14 %, alors qu'un rendement négatif de -4,75 % est prévu en 2022-2023, et ce, en raison de la baisse des marchés boursiers et de la hausse des taux d'intérêt. Pour les années subséquentes, le rendement espéré du FARR à long terme, soit 6,35 %, est utilisé pour le calcul des revenus du FARR. Il est à noter que les écarts de rendement sont intégrés graduellement au cadre financier, et ce, conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR).

Les taux obligataires ont progressé de manière importante dans les économies avancées au cours des derniers mois, alors que les marchés financiers ont rehaussé leurs attentes à l'égard du rythme de resserrement des politiques monétaires. Toutefois, ces taux devraient s'orienter à la baisse au cours de 2023 en raison de la modération attendue des attentes des marchés au regard de l'évolution future des taux directeurs.

TABLEAU 32

Évolution du service de la dette (en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Intérêts sur la dette directe⁽¹⁾	8 060	9 807	8 745	9 692
<i>Variation en %</i>	<i>18,5</i>	<i>21,7</i>	<i>-10,8</i>	<i>10,8</i>
Intérêts sur les obligations des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs ⁽²⁾	7 003	7 331	7 522	7 725
Revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et des fonds particuliers des régimes ⁽³⁾	-6 444	-6 949	-7 267	-7 529
Intérêts nets sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs	559	382	255	196
TOTAL	8 619	10 189	9 000	9 888
<i>Variation en %</i>	<i>12,1</i>	<i>18,2</i>	<i>-11,7</i>	<i>9,9</i>

(1) Les intérêts sur la dette directe comprennent les revenus du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. Ces revenus, qui sont déduits du service de la dette, sont composés des intérêts générés sur les placements ainsi que des gains et des pertes sur disposition. La prévision de ces revenus peut être révisée à la hausse comme à la baisse, car elle est intimement liée à l'évolution des taux d'intérêt et au comportement du marché.

(2) Ces intérêts correspondent aux intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic. Les revenus de placement prévus pour le Régime de retraite de l'Université du Québec sont présentés en diminution des intérêts sur les obligations des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs.

(3) Ces revenus de placement incluent les revenus de placement des fonds des autres avantages sociaux futurs.

²⁴ Il s'agit du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), qui est un actif constitué pour le paiement des prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

❑ **Hypothèses, risques et analyse de sensibilité pour le service de la dette**

■ **Hypothèses**

La prévision du service de la dette repose principalement sur la prévision du niveau de la dette, des taux d'intérêt de même que du rendement du FARR.

■ **Risques**

Les principaux risques liés à la prévision du service de la dette sont une variation des taux d'intérêt plus importante que prévu et un rendement différent de celui attendu pour le FARR.

Le FARR est géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les revenus du FARR sont présentés en déduction du service de la dette. Il en découle qu'un rendement moins (plus) élevé que prévu entraînerait une hausse (baisse) du service de la dette.

■ **Analyse de sensibilité**

Une variation plus importante que prévu des taux d'intérêt de 1 point de pourcentage sur une pleine année entraînerait une variation de la dépense d'intérêts de 553 millions de dollars la première année et de plus de 1,8 milliard de dollars la cinquième année.

Un rendement réalisé par le FARR qui serait de 1 point de pourcentage inférieur (supérieur) au rendement prévu entraînerait une augmentation (baisse) du service de la dette de l'ordre de 30 millions de dollars l'année suivante et de 178 millions de dollars après cinq ans.

Une variation de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres devises n'entraîne, par ailleurs, aucun impact sur le service de la dette puisque la dette du gouvernement n'est pas exposée aux devises étrangères.

4. LA DETTE DU QUÉBEC

Plusieurs concepts de dette sont utilisés pour mesurer l'endettement. Le gouvernement du Québec présente, dans ses documents budgétaires, l'information sur chacun de ces concepts.

- Au 31 mars 2022, la dette brute est estimée à 212,6 milliards de dollars, soit 42,1 % du PIB. Le ratio de la dette brute au PIB devrait diminuer au cours des années à venir pour s'établir à 37,0 % au 31 mars 2027.
- Le poids de la dette nette, estimé à 38,0 % du PIB au 31 mars 2022, devrait aussi diminuer au cours des années à venir pour atteindre 32,4 % du PIB au 31 mars 2027.
- Le poids de la dette représentant les déficits cumulés, estimé à 20,9 % du PIB au 31 mars 2022, devrait diminuer quant à lui à 14,4 % du PIB au 31 mars 2027.

TABLEAU 33

Dettes du gouvernement du Québec au 31 mars selon différents concepts (en millions de dollars)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
DETTE BRUTE⁽¹⁾	212 620	219 814	224 556	227 868	232 097	235 793
<i>En % du PIB</i>	<i>42,1</i>	<i>39,7</i>	<i>39,1</i>	<i>38,3</i>	<i>37,7</i>	<i>37,0</i>
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif ⁽²⁾	-20 716	-24 237	-25 858	-26 389	-27 676	-29 101
DETTE NETTE	191 904	195 577	198 698	201 479	204 421	206 692
<i>En % du PIB</i>	<i>38,0</i>	<i>35,3</i>	<i>34,6</i>	<i>33,8</i>	<i>33,2</i>	<i>32,4</i>
Moins : Actifs non financiers	-86 499	-91 944	-97 743	-103 657	-109 492	-114 982
DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS	105 405	103 633	100 955	97 822	94 929	91 710
<i>En % du PIB</i>	<i>20,9</i>	<i>18,7</i>	<i>17,6</i>	<i>16,4</i>	<i>15,4</i>	<i>14,4</i>

(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées dans le Fonds des générations.

(2) Les actifs financiers comprennent notamment les participations dans les entreprises du gouvernement (ex. : Hydro-Québec) et les comptes débiteurs. Les autres éléments de passif (ex. : les comptes créditeurs) en sont soustraits.

□ Hypothèses, risques et analyse de sensibilité pour la dette

■ Hypothèses

Les principaux facteurs d'évolution de la dette brute sont :

- l'évolution du solde budgétaire;
 - Une situation budgétaire déficitaire vient augmenter la dette. À l'inverse, un surplus budgétaire vient réduire la dette brute.
- les investissements en immobilisations, qui nécessitent des emprunts et qui découlent du PQI;
- les investissements du gouvernement dans des entreprises, entre autres des entreprises du gouvernement, qui sont appelés les placements, prêts et avances;
 - Ces investissements peuvent être faits au moyen d'une avance, d'une mise de fonds ou encore en laissant une entreprise du gouvernement conserver une partie de son bénéfice net.
 - Par exemple, Hydro-Québec verse annuellement au gouvernement un dividende qui correspond à 75 % de son bénéfice net. Hydro-Québec se sert de la portion qui n'est pas versée au gouvernement, soit 25 %, pour financer ses investissements, notamment dans des barrages hydroélectriques. Pour le gouvernement, il s'agit d'un placement qui crée un besoin de financement, et donc une augmentation de la dette brute.
 - Les placements, prêts et avances comprennent aussi la variation des placements temporaires effectués et encaissés.
- les versements annuels au Fonds des générations viennent, quant à eux, réduire la dette.

Il est à noter que les facteurs d'évolution de la dette nette comprennent le solde budgétaire, les investissements en immobilisations de même que les versements au Fonds des générations.

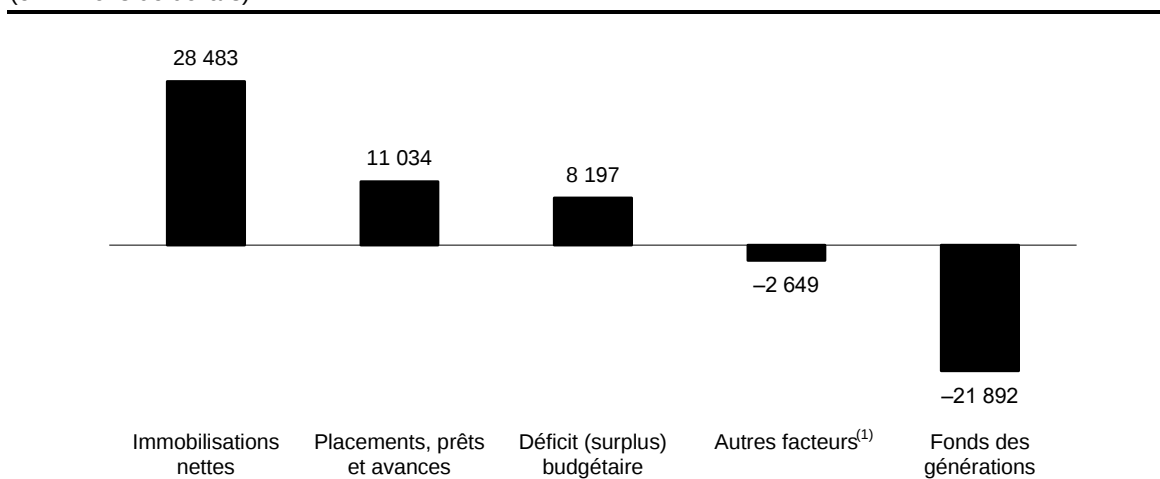
La dette représentant les déficits cumulés est, quant à elle, influencée par le solde budgétaire et les versements au Fonds des générations.

À titre illustratif, au cours des cinq prochaines années, soit de 2022-2023 à 2026-2027, la dette brute devrait augmenter de 23,2 milliards de dollars en raison principalement des investissements en immobilisations, des placements, prêts et avances et des déficits budgétaires.

- Ces trois facteurs contribueront à hausser la dette brute de 47,7 milliards de dollars sur cinq ans. Cette hausse est compensée en partie par les versements au Fonds des générations de 21,9 milliards de dollars, qui viennent réduire la dette.

Facteurs d'évolution de la dette brute de 2022-2023 à 2026-2027

(en millions de dollars)



(1) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des autres comptes, comme les comptes débiteurs et les comptes créditeurs.

■ Risques

Plusieurs risques peuvent influencer le niveau de la dette brute. Par exemple :

- des déficits budgétaires qui découleraient d'un ralentissement de l'économie entraîneraient une hausse de la dette brute. À l'inverse, une économie plus vigoureuse pourrait mener à des déficits moindres ou à des surplus budgétaires, ce qui ferait baisser la dette brute;
- une hausse éventuelle du niveau des investissements du PQI, par exemple de manière à répondre à des besoins additionnels en infrastructures publiques ou pour faire face à une hausse des coûts de construction, se traduirait par une augmentation de la dette brute, et ce, par le biais d'une hausse :
 - des immobilisations nettes pour les infrastructures appartenant au gouvernement qui font l'objet d'un amortissement,
 - des paiements de transfert, inclus dans les dépenses de portefeuilles, pour les infrastructures n'appartenant pas au gouvernement;
- un taux de réalisation moindre des investissements du PQI se traduirait de son côté par une augmentation moindre que prévu de la dette brute.

Les sommes consacrées au Fonds des générations sont gérées par la Caisse de dépôt et placement du Québec selon une politique de placement déterminée par le ministère des Finances en collaboration avec la Caisse.

Les revenus de placement du Fonds des générations sont sujets au risque que le rendement, en raison de l'évolution de la conjoncture économique et financière, soit différent de celui prévu.

■ Analyse de sensibilité

- Un déficit budgétaire ou une hausse du PQI augmenterait d'un même montant la dette brute.
- Un rendement réalisé par le Fonds des générations qui serait de 1 point de pourcentage différent du rendement prévu entraînerait une variation de la dette de 165 millions de dollars la première année.

5. LES RAPPORTS SUR L'APPLICATION DES LOIS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET AU FONDS DES GÉNÉRATIONS

5.1 La Loi sur l'équilibre budgétaire

La Loi sur l'équilibre budgétaire a pour objectif d'obliger le gouvernement à maintenir l'équilibre budgétaire et à présenter un cadre financier équilibré. De manière générale, cette Loi édicte les règles applicables lorsqu'il se produit un surplus ou un déficit.

❑ Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

L'atteinte des objectifs de la Loi sur l'équilibre budgétaire se mesure par la présentation d'un solde budgétaire nul ou positif, calculé conformément aux dispositions de la Loi.

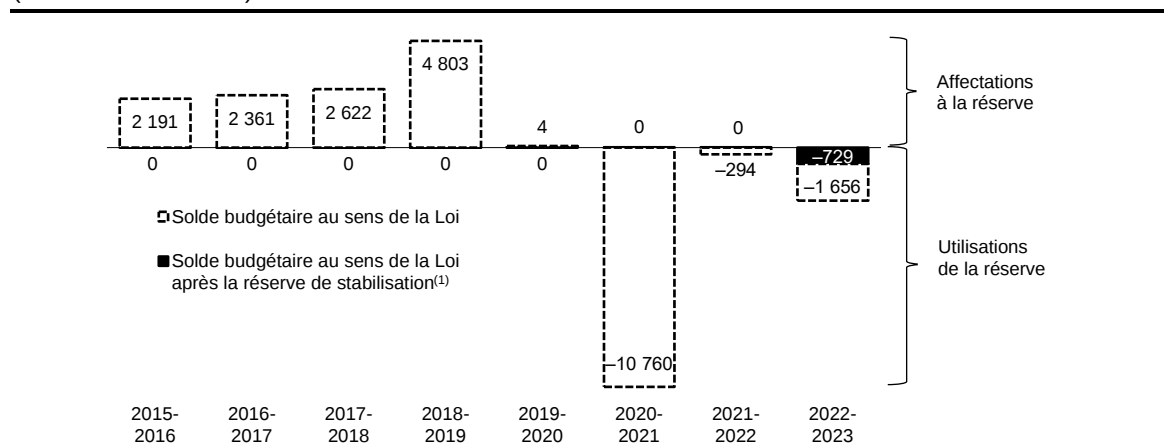
- Le solde budgétaire correspond essentiellement au surplus ou au déficit présenté dans les comptes publics du gouvernement du Québec (solde comptable) réduit du montant des revenus consacrés au Fonds des générations et ajusté pour prendre en compte certaines modifications comptables, le cas échéant.
- Pour les fins du calcul de l'atteinte de l'équilibre budgétaire, le solde doit également tenir compte de l'utilisation de la réserve de stabilisation, dont les sommes disponibles dépendent des excédents budgétaires des années passées.

De 2015-2016 à 2019-2020, l'équilibre budgétaire a été atteint. Les excédents constatés ont été entièrement affectés à la réserve de stabilisation, conformément à la Loi, portant ainsi le solde budgétaire calculé, après la prise en compte de la réserve, à zéro pour chacune des années financières.

GRAPHIQUE 7

Solde budgétaire de 2015-2016 à 2022-2023

(en millions de dollars)



(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire qui tient compte des affectations à la réserve de stabilisation et des utilisations de la réserve pour le maintien de l'équilibre budgétaire ou la réduction du déficit budgétaire.

Pour les années financières 2020-2021 et 2021-2022, l'équilibre budgétaire au sens de la Loi a été maintenu grâce à l'utilisation de la réserve de stabilisation pour un montant de 10,8 milliards de dollars et de 0,3 milliard de dollars respectivement.

Pour 2022-2023, le solde budgétaire au sens de la Loi est déficitaire d'environ 0,7 milliard de dollars après l'utilisation de la réserve de stabilisation d'un montant de 0,9 milliard de dollars.

- Le déficit prévu pour 2022-2023 est permis, puisque la Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 25 mars 2021 et modifiant d'autres dispositions a suspendu temporairement l'interdiction de constater ou de prévoir un déficit budgétaire.

Suspension de certains effets de la Loi sur l'équilibre budgétaire
La Loi sur l'équilibre budgétaire a été modifiée par la Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 25 mars 2021 et modifiant d'autres dispositions, sanctionnée le 24 février 2022, laquelle suspend certains effets de la Loi sur l'équilibre budgétaire à compter de l'année financière 2021-2022, et ce, jusqu'à la fin de l'année financière déterminée par le ministre des Finances au plus tard à l'occasion du discours sur le budget de l'année financière 2023-2024. Les effets visés par la suspension sont : – l'interdiction de constater ou de prévoir un déficit budgétaire; – la présentation d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire; – l'obligation d'engager des mesures de résorption des dépassements.

TABEAU 34

Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire
(en millions de dollars)

Année financière	Surplus (déficit) au sens des comptes publics	Revenus consacrés au Fonds des générations	Modifications comptables et autres ⁽¹⁾	Solde budgétaire au sens de la Loi	Réserve de stabilisation		Solde budgétaire au sens de la Loi après réserve ⁽²⁾
					Affectations	Utilisations	
2015-2016	3 456 ⁽³⁾	-1 453	188	2 191	-2 191	—	—
2016-2017	4 147 ⁽³⁾	-2 001	215	2 361	-2 361	—	—
2017-2018	3 014 ⁽³⁾	-2 293	1 901	2 622	-2 622	—	—
2018-2019	7 890 ⁽³⁾	-3 477	390	4 803	-4 803	—	—
2019-2020	2 083 ⁽³⁾	-2 606	527	4	-4	—	—
2020-2021	-4 226	-3 313	-3 221	-10 760	—	10 760	—
2021-2022	3 323	-3 617	—	-294	—	294	—
2022-2023	1 772	-3 428	—	-1 656	—	927	-729 ⁽⁴⁾
2023-2024	2 678	-3 955	—	-1 277	—	—	-1 277 ⁽⁴⁾
2024-2025	3 133	-4 546	—	-1 413	—	—	-1 413 ⁽⁴⁾
2025-2026	2 893	-4 800	—	-1 907	—	—	-1 907 ⁽⁴⁾
2026-2027	3 219	-5 163	—	-1 944	—	—	-1 944 ⁽⁴⁾

(1) Afin de se conformer aux dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire, il est nécessaire d'apporter des ajustements aux surplus et aux déficits annuels redressés dans les comptes publics du gouvernement du Québec pour établir le solde budgétaire. Ainsi, des ajustements ont notamment été apportés pour prendre en compte la modification de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert et son incidence sur le déficit cumulé en 2020-2021.

(2) Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire après réserve correspond au solde budgétaire qui tient compte des affectations à la réserve de stabilisation et des utilisations de la réserve pour le maintien de l'équilibre budgétaire ou la réduction du déficit budgétaire.

(3) Les surplus (déficits) annuels ont été redressés pour tenir compte de la modification de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

(4) Des modifications ont été apportées à la Loi sur l'équilibre budgétaire pour suspendre l'obligation d'atteindre l'équilibre budgétaire de 2021-2022 jusqu'à la fin de l'année financière déterminée par le ministre des Finances, au plus tard à l'occasion du discours sur le budget de l'année financière 2023-2024. Après la fin de l'année financière déterminée par le ministre des Finances, les déficits seront encadrés par les dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire pour le plan de résorption du déficit.

5.2 La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations

❑ Objectifs de réduction de la dette

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit que pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB alors que la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

L'atteinte de ces deux objectifs est actuellement prévue :

- le ratio de la dette brute au PIB devrait s'établir à 37,7 % au 31 mars 2026, ce qui est en deçà de l'objectif de 45 %;
- le ratio de la dette représentant les déficits cumulés au PIB devrait s'établir à 15,4 % au 31 mars 2026, ce qui est en deçà de l'objectif de 17 %.

La réduction du poids de la dette demeure une priorité pour le gouvernement. Comme mentionné dans le budget 2022-2023, le gouvernement entend proposer des changements relativement à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations dans le budget 2023-2024. Un nouvel objectif de réduction de la dette couvrant les 10 ou 15 prochaines années sera alors fixé. Tout comme l'Ontario et d'autres provinces, le Québec pourrait axer sa reddition de comptes sur la dette nette.

❑ Sommes consacrées au Fonds des générations

En 2022-2023, les versements des revenus consacrés au Fonds des générations s'élèveront à 3,4 milliards de dollars.

Pour 2023-2024 et 2024-2025, 4,0 milliards de dollars et 4,5 milliards de dollars seront respectivement consacrés au Fonds des générations.

❑ Évolution du Fonds des générations

Il est prévu que la valeur comptable du Fonds des générations s'établisse à 19,3 milliards de dollars au 31 mars 2023 et à 37,7 milliards de dollars au 31 mars 2027. Conformément à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, cette somme ne peut servir qu'au remboursement de la dette sur les marchés financiers.

TABLEAU 35

Fonds des générations

(en millions de dollars)

	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027
Valeur comptable au début	12 212	15 829	19 257	23 212	27 758	32 558
Revenus consacrés						
Redevances hydrauliques						
Hydro-Québec	765	782	809	837	869	918
Producteurs privés	102	107	109	111	113	116
Sous-total	867	889	918	948	982	1 034
Indexation du prix de l'électricité patrimoniale	488	550	780	1 125	1 260	1 385
Contribution additionnelle d'Hydro-Québec	215	215	215	215	215	215
Revenus miniers	1 032	550	449	402	418	385
Taxe spécifique sur les boissons alcooliques	500	500	500	500	500	500
Biens non réclamés	31	55	171	249	111	109
Revenus de placement ⁽¹⁾	484	669	922	1 107	1 314	1 535
Total des revenus consacrés	3 617	3 428	3 955	4 546	4 800	5 163
VALEUR COMPTABLE À LA FIN	15 829	19 257	23 212	27 758	32 558	37 721

(1) Les revenus de placement du Fonds des générations correspondent à ceux qui sont matérialisés (revenus d'intérêts, dividendes, gains sur disposition d'actifs, etc.). La prévision peut donc être révisée à la hausse comme à la baisse en fonction du moment où les gains ou les pertes sont effectivement réalisés. Un rendement annuel de 4,6 % est prévu, ce taux étant établi à partir de six années historiques. Par ailleurs, le rendement espéré à long terme, en tenant compte des revenus non matérialisés, est de 5,9 %.

Valeur comptable et juste valeur du Fonds des générations

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur du Fonds des générations depuis 2011. Pour le calcul de la dette brute, la valeur comptable est utilisée. Contrairement à la juste valeur, la valeur comptable n'intègre que les revenus de placement matérialisés (revenus d'intérêts, dividendes, gains sur disposition d'actifs, etc.). L'écart entre la valeur comptable et la juste valeur représente les gains non matérialisés.

Au 31 mars 2022, la juste valeur du Fonds des générations était de 17,6 milliards de dollars, soit 1,8 milliard de dollars de plus que sa valeur comptable de 15,8 milliards de dollars.

Valeur comptable et juste valeur du Fonds des générations au 31 mars

(en millions de dollars)

	Valeur comptable	Juste valeur ⁽¹⁾	Écart (gains non matérialisés)
2011	3 437	3 599	-162
2012	4 277	4 508	-231
2013	5 238	5 636	-398
2014	5 659	6 373	-714
2015	6 938	8 271	-1 333
2016	8 522	9 717	-1 195
2017	10 523	12 324	-1 801
2018	12 816	15 101	-2 285
2019	8 293	9 882	-1 589
2020	8 899	9 776	-877
2021	12 212	13 687	-1 475
2022	15 829	17 592	-1 763

(1) La juste valeur inclut les comptes débiteurs au 31 mars, soit les revenus consacrés encaissés ultérieurement par le gouvernement et versés par la suite à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

ANNEXE 1 : DÉTAIL DES REVENUS PROVENANT DES DROITS ET PERMIS ET DES REVENUS DIVERS

□ Détail des revenus provenant des droits et permis

Les revenus provenant des droits et permis, qui atteindront en moyenne 5,5 milliards de dollars de 2022-2023 à 2024-2025, comprennent notamment :

- les revenus des permis de conduire et des immatriculations;
- les revenus des ressources naturelles;
- les revenus du marché du carbone²⁵.

TABLEAU 36

Revenus des droits et permis (en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Véhicules automobiles ⁽¹⁾	1 539	1 567	1 670	1 743
Ressources naturelles ⁽²⁾	2 370	1 833	1 770	1 748
Émissions de GES ⁽³⁾	1 299	1 302	1 219	1 216
Autres droits et permis ⁽⁴⁾	840	816	835	838
TOTAL	6 049	5 518	5 494	5 544

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Ces revenus comprennent principalement les droits perçus sur les permis de conduire et les immatriculations de véhicules.

(2) Il s'agit surtout des revenus de redevances sur l'exploitation des ressources minières, forestières et hydrauliques.

(3) Ces revenus sont ceux provenant du marché du carbone (système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre).

(4) Les autres droits et permis comprennent notamment ceux de la Régie du bâtiment du Québec et de l'Autorité des marchés financiers (cotisations, primes, permis, licences, etc.) ainsi que les redevances sur l'élimination des matières résiduelles.

²⁵ Il s'agit du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre.

❑ Détail des revenus divers

Les revenus divers, qui totaliseront en moyenne 12,4 milliards de dollars de 2022-2023 à 2024-2025, comprennent notamment :

- les revenus des ventes de biens et services, par exemple les primes payées par les adhérents au Fonds de l'assurance médicaments;
- les contributions des usagers, par exemple le stationnement dans le réseau de la santé et des services sociaux;
- les intérêts relatifs aux principales lois fiscales;
- les amendes, confiscations et recouvrements, par exemple les infractions au Code de la sécurité routière;
- les revenus de placement du Fonds des générations.

TABLEAU 37

Revenus divers

(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Organismes du réseau de la santé et des services sociaux ⁽¹⁾	2 853	2 547	2 660	2 688
Organismes des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur ⁽²⁾	1 755	1 916	1 961	2 015
Fonds de l'assurance médicaments ⁽³⁾	1 648	1 612	1 739	1 844
Intérêts, amendes, confiscation et recouvrements des ministères	1 290	1 122	1 129	1 151
Fonds des générations ⁽⁴⁾	515	724	1 093	1 356
Ventes de biens et services des ministères	369	370	369	367
Fonds des services de police ⁽⁵⁾	367	385	402	416
Autres revenus divers ⁽⁶⁾	2 105	2 953	3 097	3 224
TOTAL	10 902	11 629	12 450	13 061

(1) Ces revenus comprennent notamment les revenus pour les places en CHSLD et les revenus de stationnement et de cafétéria.

(2) Ces revenus comprennent notamment les revenus des droits de scolarité et du transport scolaire.

(3) Ces revenus comprennent les revenus provenant des primes payées par les adhérents et par les personnes âgées de 65 ans ou plus.

(4) Ces revenus comprennent principalement les revenus de placement et les biens non réclamés.

(5) Ces revenus comprennent notamment les revenus de la facturation aux municipalités.

(6) Ces revenus comprennent les revenus divers de plus de 90 autres entités du périmètre comptable du gouvernement.

ANNEXE 2 : INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES PRÉVISIONS DES DÉPENSES DE PORTEFEUILLES

TABLEAU 38

Évolution des dépenses par portefeuille ministériel – Après dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19
(en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Santé et Services sociaux	57 736	55 894	59 121	61 170
<i>Variation en %</i>	5,2	-3,2	5,8	3,5
Éducation	17 840	19 272	20 248	20 947
<i>Variation en %</i>	5,9	8,0	5,1	3,5
Enseignement supérieur	8 748	10 303	10 717	11 067
<i>Variation en %</i>	2,7	17,8	4,0	3,3
Famille	7 443	8 060	8 301	8 417
<i>Variation en %</i>	9,4	8,3	3,0	1,4
Transports	6 998	7 021	6 906	8 217
<i>Variation en %</i>	5,8	0,3	-1,6	19,0
Travail, Emploi et Solidarité sociale	8 846	5 710	5 573	5 525
<i>Variation en %</i>	74,7	-35,5	-2,4	-0,9
Affaires municipales et Habitation	3 609	4 399	4 417	4 427
<i>Variation en %</i>	-9,5	21,9	0,4	0,2
Économie et Innovation	3 177	3 747	3 390	3 267
<i>Variation en %</i>	-7,6	17,9	-9,5	-3,6
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	1 850	2 233	2 213	2 198
<i>Variation en %</i>	60,3	20,7	-0,9	-0,7
Autres portefeuilles ⁽¹⁾	11 203	13 870	14 048	13 153
<i>Variation en %</i>	-5,3	23,8	1,3	-6,4
TOTAL	127 450	130 509	134 934	138 388
<i>Variation en %</i>	7,0	2,4	3,4	2,6

(1) Les autres portefeuilles incluent les éliminations interportefeuilles, qui résultent de l'élimination des opérations réciproques entre les entités de différents portefeuilles.

❑ **Dépenses par portefeuille après les éliminations interportefeuilles**

Les prévisions par portefeuille correspondent aux investissements du gouvernement dans les différents secteurs d'activité. Le niveau présenté fournit également un outil additionnel de gestion budgétaire, contribuant à la responsabilisation des décideurs publics relativement à l'entièreté de leur portefeuille ministériel.

Toutefois, afin d'assurer une cohérence entre la présentation des prévisions budgétaires et celle des comptes publics du gouvernement du Québec, qui est encadrée par des normes comptables, le tableau suivant présente les dépenses par portefeuille après la répartition des éliminations interportefeuilles.

- Les éliminations interportefeuilles résultent de l'élimination des opérations réciproques entre les entités des différents portefeuilles.

TABLEAU 39

**Dépenses par portefeuille ministériel après les éliminations interportefeuilles
en 2022-2023 – Après dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19**
(en millions de dollars)

	Dépenses avant la répartition des éliminations interportefeuilles	Éliminations interportefeuilles	Dépenses après la répartition des éliminations interportefeuilles
Assemblée nationale	167	-7	160
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	238	-6	232
Affaires municipales et Habitation	4 399	-28	4 371
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 382	-24	1 358
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	2 864	-1 059	1 805
Conseil exécutif	981	-12	969
Culture et Communications	1 831	-29	1 802
Cybersécurité et Numérique	663	-454	209
Économie et Innovation	3 747	-228	3 519
Éducation	19 272	-692	18 580
Énergie et Ressources naturelles	878	-58	820
Enseignement supérieur	10 303	-173	10 130
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	2 233	-317	1 916
Famille	8 060	-23	8 037
Finances	4 066	-311	3 755
Forêts, Faune et Parcs	1 175	-46	1 129
Immigration, Francisation et Intégration	666	-35	631
Justice	1 520	-59	1 461
Relations internationales et Francophonie	140	-10	130
Santé et Services sociaux	55 894	-1 503	54 391
Sécurité publique	2 375	-170	2 205
Tourisme	513	-9	504
Transports	7 021	-90	6 931
Travail, Emploi et Solidarité sociale	5 710	-246	5 464
Éliminations interportefeuilles	-5 589	5 589	—
TOTAL	130 509	—	130 509

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

ANNEXE 3 : LISTE DES ENTITÉS PAR PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

TABEAU 40

Entités incluses dans le périmètre comptable

Affaires municipales et Habitation		Culture et Communications	
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	Min	Ministère de la Culture et des Communications	Min
Commission municipale du Québec	OB	Conseil du patrimoine culturel du Québec	OB
Tribunal administratif du logement	OB	Fonds Avenir Mécénat Culture	FS
Fonds régions et ruralité	FS	Fonds du patrimoine culturel québécois	FS
Régie du bâtiment du Québec	OAB	Bibliothèque et Archives nationales du Québec	OAB
Société d'habitation du Québec	OAB	Conseil des arts et des lettres du Québec	OAB
Agriculture, Pêcheries et Alimentation		Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	OAB
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Min	Musée d'Art contemporain de Montréal	OAB
Commission de protection du territoire agricole du Québec	OB	Musée de la Civilisation	OAB
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	OB	Musée national des beaux-arts du Québec	OAB
Institut de technologie agroalimentaire du Québec	OAB	Société de développement des entreprises culturelles	OAB
La Financière agricole du Québec	OAB	Société de la Place des Arts de Montréal	OAB
		Société de télédiffusion du Québec	OAB
		Société du Grand Théâtre de Québec	OAB
Assemblée nationale		Cybersécurité et Numérique	
Assemblée nationale	Autre	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	Min
Conseil du trésor et Administration gouvernementale		Fonds de la cybersécurité et du numérique	FS
Secrétariat du Conseil du trésor	Min	Économie et Innovation	
Commission de la fonction publique	OB	Ministère de l'Économie et de l'Innovation	Min
Autorité des marchés publics	OAB	Commission de l'éthique en science et en technologie	OB
Centre d'acquisitions gouvernementales	OAB	Capital ressources naturelles et énergie	FS
Société québécoise des infrastructures	OAB	Fonds du développement économique	FS
Conseil exécutif		Fonds pour la croissance des entreprises québécoises	FS
Ministère du Conseil exécutif	Min	Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies	OAB
Commission d'accès à l'information	OB	Fonds de recherche du Québec – Santé	OAB
Centre de la francophonie des Amériques	OAB	Fonds de recherche du Québec – Société et culture	OAB

Légende : Min : ministère; OB : organisme budgétaire; FS : fonds spécial; OAB : organisme autre que budgétaire;
RS : organismes du réseau de la santé et des services sociaux et des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

TABLEAU 40

Entités incluses dans le périmètre comptable (suite)

Éducation		Environnement et Lutte contre les changements climatiques	
Ministère de l'Éducation	Min	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Min
Commission consultative de l'enseignement privé	OB	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	OB
Conseil du statut de la femme	OB	Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État	FS
Conseil supérieur de l'éducation	OB	Fonds d'électrification et de changements climatiques	FS
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	FS	Société québécoise de récupération et de recyclage	OAB
Institut national des mines	OAB		
Centres de services scolaires et Commissions scolaires	RS		
Énergie et Ressources naturelles		Famille	
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	Min	Ministère de la Famille	Min
Fonds d'information sur le territoire	FS	Curateur public	OB
Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques	FS	Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance	FS
Fonds des ressources naturelles	FS		
Régie de l'énergie	OAB	Finances	
Société de développement de la Baie-James	OAB	Ministère des Finances	Min
Société du Plan Nord	OAB	Fonds de financement	FS
		Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux	FS
		Fonds de lutte contre les dépendances	FS
		Fonds des générations	FS
		Fonds du centre financier de Montréal	FS
		Fonds du Plan Nord	FS
		Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers	FS
		Fonds relatif à l'administration fiscale	FS
		Agence du revenu du Québec	OAB
		Autorité des marchés financiers	OAB
		Financement-Québec	OAB
		Institut de la statistique du Québec	OAB
		Société de financement des infrastructures locales du Québec	OAB
		Entreprises du gouvernement ⁽¹⁾	Autre
Enseignement supérieur			
Ministère de l'Enseignement supérieur	Min		
Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	OB		
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	OB		
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires	FS		
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	OAB		
Office des professions du Québec	OAB		
Collèges d'enseignement général et professionnel	RS		
Université du Québec et ses constituantes	RS		

(1) Sur le plan financier, le résultat net des entreprises du gouvernement est imputé au portefeuille Finances. Toutefois, la gouvernance d'une entreprise du gouvernement peut relever d'un autre portefeuille.

TABLEAU 40

Entités incluses dans le périmètre comptable (suite)

Forêts, Faune et Parcs		Personnes désignées par l'Assemblée nationale	
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Min	Commissaire à l'éthique et à la déontologie	OB
Fonds des ressources naturelles	FS	Commissaire au lobbying du Québec	OB
Fondation de la faune du Québec	OAB	Directeur général des élections	OB
Société des établissements de plein air du Québec	OAB	Protecteur du citoyen	OB
		Vérificateur général	OB
Immigration, Francisation et Intégration		Relations internationales et Francophonie	
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration	Min	Ministère des Relations internationales et de la Francophonie	Min
		Office Québec-Monde pour la jeunesse	OAB
Justice		Santé et Services sociaux	
Ministère de la Justice	Min	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Min
Comité de la rémunération des juges	OB	Commissaire à la santé et au bien-être	OB
Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales	OB	Office des personnes handicapées du Québec	OB
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	OB	Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	FS
Commission de toponymie ⁽²⁾	OB	Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux	FS
Conseil de la justice administrative	OB	Corporation d'Urgences-santé	OAB
Conseil de la magistrature	OB	Fonds de l'assurance médicaments	OAB
Conseil supérieur de la langue française ⁽²⁾	OB	Héma-Québec	OAB
Directeur des poursuites criminelles et pénales	OB	Institut national de santé publique du Québec	OAB
Office de la protection du consommateur	OB	Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	OAB
Office québécois de la langue française ⁽²⁾	OB	Régie de l'assurance maladie du Québec	OAB
Tribunal des droits de la personne	OB	Réseau de la santé et des services sociaux	RS
Fonds Accès Justice	FS		
Fonds affecté à l'aide des personnes victimes d'infractions criminelles	FS		
Fonds des registres du ministère de la Justice	FS		
Fonds du Tribunal administratif du Québec	FS		
Fonds relatif aux contrats publics	FS		
Commission des services juridiques	OAB		
Fonds d'aide aux actions collectives	OAB		
Société québécoise d'information juridique	OAB		

(2) Le 1^{er} juin 2022, le ministère de la Langue française a été créé. De facto, le nouveau ministère assume les droits et obligations du Conseil supérieur de la langue française, cet organisme étant aboli. De plus, la Commission de toponymie et l'Office québécois de la langue française relèvent dorénavant du ministre de la Langue française. Ce nouveau portefeuille de la Langue française n'est pas présenté dans ce tableau, car le rapport préélectoral de 2022 s'appuie sur la structure du budget 2022-2023 et, au 22 mars 2022, ce nouveau ministère n'était pas encore créé.

TABLEAU 40

Entités incluses dans le périmètre comptable (suite)

Sécurité publique		Travail, Emploi et Solidarité sociale	
Ministère de la Sécurité publique	Min	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Min
Bureau des enquêtes indépendantes	OB	Commission des partenaires du marché du travail	OB
Bureau du coroner	OB	Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	FS
Comité de déontologie policière	OB	Fonds de développement du marché du travail	FS
Commissaire à la déontologie policière	OB	Fonds des biens et des services	FS
Commissaire à la lutte contre la corruption	OB	Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	FS
Commission québécoise des libérations conditionnelles	OB	Fonds du Tribunal administratif du travail	FS
Régie des alcools, des courses et des jeux	OB	Fonds québécois d'initiatives sociales	FS
Fonds de la région de la Capitale-Nationale	FS	Office de la sécurité économique des chasseurs cris	OAB
Fonds des services de police	FS		
Commission de la capitale nationale du Québec	OAB		
École nationale de police du Québec	OAB		
École nationale des pompiers du Québec	OAB		
Tourisme			
Ministère du Tourisme	Min		
Fonds de partenariat touristique	FS		
Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique	OAB		
Société du Centre des congrès de Québec	OAB		
Société du Palais des congrès de Montréal	OAB		
Transports			
Ministère des Transports	Min		
Commission des transports du Québec	OB		
Fonds aérien	FS		
Fonds de gestion de l'équipement roulant	FS		
Fonds de la sécurité routière	FS		
Fonds des réseaux de transport terrestre	FS		
Société de l'assurance automobile du Québec	OAB		
Société des Traversiers du Québec	OAB		

ANNEXE 4 : CHANGEMENTS À VENIR AUX NORMES COMPTABLES

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a édicté de nouvelles normes comptables qui entreront en vigueur à compter des exercices 2022-2023 et 2023-2024 pour les états financiers consolidés du gouvernement.

Les incidences financières de certaines de ces nouvelles normes ne sont pas significatives, alors que d'autres ne peuvent être raisonnablement estimées à ce moment-ci. En conséquence, elles n'ont pas été intégrées aux prévisions des revenus, des dépenses et de la dette du gouvernement du Québec sur l'horizon budgétaire.

Conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire, l'effet rétroactif de toute nouvelle norme comptable porté directement aux déficits cumulés, soit pour les années précédant l'année de sa mise en vigueur recommandée par le CCSP, est exclu du calcul du solde budgétaire de l'année financière aux fins de cette loi.

Le gouvernement envisage d'appliquer ces nouvelles normes de façon rétroactive, lorsque cela est permis et qu'il est raisonnablement possible de le faire.

Normes mises en vigueur pendant l'exercice 2022-2023 :

- SP 3450 Instruments financiers (ainsi que SP 1201 Présentation des états financiers, SP 3041 Placements de portefeuille et SP 2601 Conversion des devises);
- SP 3280 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Normes mises en vigueur pendant l'exercice 2023-2024 :

- SP 3400 Revenus;
- SP 3160 Partenariats public-privé;
- NOSP-8 Éléments incorporels achetés.

ANNEXE 5 : EXIGENCES DE LA LOI SUR LE MINISTÈRE DES FINANCES ET DE LA LOI SUR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

❑ Loi sur le ministère des Finances (chapitre M-24.01)

▪ Chapitre III.1 Rapport préélectoral

23.1. Le ministre publie un rapport préélectoral le troisième lundi du mois d'août précédant l'expiration d'une législature prévue à l'article 6 de la Loi sur l'Assemblée nationale.

Il publie un nouveau rapport le lundi précédant immédiatement l'expiration de la législature lorsqu'elle a lieu en février.

Le rapport de certification préparé conformément à l'article 40.1 de la Loi sur le vérificateur général doit être joint au rapport préélectoral. Il contient la conclusion du vérificateur général sur la plausibilité, en date du dernier jour ouvrable de la sixième semaine précédant la date de publication du rapport préélectoral ou à une date ultérieure si le vérificateur général le juge approprié, des prévisions et des hypothèses visées aux articles 23.2 et 23.3.

23.2. Le ministre présente dans le rapport préélectoral, en y faisant les révisions nécessaires :

1° les prévisions et les hypothèses économiques apparaissant au plan budgétaire présenté à l'occasion du dernier discours sur le budget;

2° les prévisions des composantes du cadre financier du gouvernement qui figurent dans ce plan;

3° les prévisions de dépenses, établies en collaboration avec le président du Conseil du trésor, ventilées selon les champs d'activités de l'État;

4° les rapports prévus aux articles 15 de la Loi sur l'équilibre budgétaire et 11 de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.

23.3. Les prévisions des composantes du cadre financier sont présentées dans le rapport préélectoral pour cinq années financières consécutives, alors que celles des dépenses ventilées selon les champs d'activités de l'État le sont pour trois années financières consécutives à compter, dans les deux cas, de l'année financière en cours à la date de la publication du rapport.

23.4. Le ministre transmet le projet de rapport préélectoral au vérificateur général au plus tard le premier jour ouvrable de la neuvième semaine précédant la date de sa publication afin de permettre à ce dernier de préparer le rapport de certification prévu à l'article 40.1 de la Loi sur le vérificateur général.

23.4.1. Le ministre peut, jusqu'au dernier jour ouvrable de la sixième semaine précédant la date de la publication du rapport préélectoral, modifier le projet de rapport préélectoral notamment à partir des données disponibles au moment de sa mise à jour.

23.4.2. Une version préliminaire du cadre financier est transmise au vérificateur général à la date suivante :

1° dans le cas du rapport préélectoral visé au premier alinéa de l'article 23.1, le cinquième jour ouvrable suivant le 20 juin précédant l'expiration d'une législature prévue au premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'Assemblée nationale;

2° dans le cas du rapport préélectoral visé au deuxième alinéa de l'article 23.1, le premier jour ouvrable avant le 21 décembre précédant l'expiration d'une législature prévue au troisième alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'Assemblée nationale.

Le ministre communique au vérificateur général toute modification qu'il apporte à un projet de rapport préélectoral en vertu du premier alinéa au plus tard le dernier jour ouvrable de la sixième semaine précédant la date de publication du rapport préélectoral.

Le ministre peut également, après le délai prévu au deuxième alinéa, apporter au projet de rapport préélectoral toute autre modification découlant des travaux du vérificateur général. Ces modifications sont transmises sans délai au vérificateur général.

23.5. À la date de la publication du rapport préélectoral, le ministre le transmet, avec le rapport de certification du vérificateur général qui doit y être joint, au président de l'Assemblée nationale qui les dépose devant l'Assemblée nationale dans les trois jours de sa réception, ou, si elle ne siège pas, dans les trois jours de l'ouverture de la session suivante ou de la reprise de ses travaux.

Le ministre publie le rapport préélectoral, ainsi que le rapport de certification qui y est joint, par tout moyen qu'il juge approprié, dès leur transmission au président de l'Assemblée nationale, sans attendre que ce dernier les dépose.

❑ **Loi sur le vérificateur général (chapitre V-5.01)**

▪ **Section III** **Vérification et rapports**

▪ **2.1. — Rapports de certification sur le rapport préélectoral**

40.1. Le vérificateur général prépare un rapport de certification dans lequel il présente sa conclusion sur la plausibilité des prévisions et des hypothèses présentées dans le rapport préélectoral que publie le ministre des Finances en vertu de l'article 23.1 de la Loi sur le ministère des Finances. Il peut aussi y présenter les commentaires qu'il juge appropriés et qui découlent de ses travaux sur le rapport préélectoral.

Il y indique également s'il a reçu, dans la préparation de son rapport, tous les renseignements et les documents demandés.

40.2. Le rapport de certification porte au moins sur les trois premières années financières présentées dans le rapport préélectoral.

Toutefois, à l'égard des prévisions présentées dans le rapport préélectoral publié en février, le rapport de certification porte au moins sur les trois années financières suivant celle en cours à la date de publication du rapport préélectoral.

40.3. Le vérificateur général doit remettre le rapport de certification au ministre des Finances au plus tard le lundi précédant la date de publication du rapport préélectoral prévue à l'article 23.1 de la Loi sur le ministère des Finances.

40.4. Le vérificateur général peut, lorsqu'il le juge approprié, préparer un rapport détaillant ses travaux de certification sur le rapport préélectoral.

Ce rapport détaillé doit être transmis par le vérificateur général au président de l'Assemblée nationale au plus tard à la date de publication du rapport préélectoral afin que ce dernier le dépose devant l'Assemblée nationale au même moment que le rapport préélectoral.

Il est publié par le vérificateur général par tout moyen qu'il juge approprié, à la suite de la publication du rapport préélectoral par le ministre des Finances, sans attendre que le président de l'Assemblée nationale le dépose.

La publication du *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec - Août 2022* découle de l'engagement du gouvernement à rendre public un rapport sur les finances publiques du Québec préalablement à la tenue des élections à date fixe. Ce document s'appuie sur le cadre financier du *Plan budgétaire du Québec - Mars 2022*, auquel les révisions nécessaires ont été apportées afin que l'information la plus récente soit prise en compte.

Étant donné le contexte incertain, le *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec - Août 2022* repose sur des prévisions économiques centrées et un cadre financier prudent. Les prévisions contenues dans ce document sont fondées sur des hypothèses raisonnables et plausibles qui s'inspirent des meilleures pratiques, notamment celles recommandées par des organismes internationaux comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).